

Ministère du Développement
économique et régional
et de la Recherche



RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION
2003-2004

Québec 

Ministère du Développement
économique et régional
et de la Recherche

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2003-2004





La présente publication a été réalisée par le personnel du Ministère
et peut être consultée dans le site www.mderr.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – décembre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-43627-X
ISSN : 1712-5618 et 1712-5626

© Gouvernement du Québec, 2004

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des auteurs de cette publication.



Le présent rapport couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Cette période a été marquée par la création du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR). Ce dernier est issu du regroupement du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du ministère des Régions et de Tourisme Québec.

Dans la foulée des travaux de réingénierie de l'État et conformément à la Loi sur l'administration publique, le MDERR est à définir ses orientations par l'élaboration de son premier plan stratégique, qui sera dévoilé en 2004-2005. Toutefois, au cours de la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, les directions ont mis en œuvre des chantiers issus des nouvelles orientations gouvernementales tout en poursuivant la réalisation d'activités prévues dans les plans stratégiques et dans les déclarations de services aux citoyens des quatre entités qui sont à l'origine du Ministère.

Ainsi, le présent rapport rend notamment compte de résultats en lien avec ces nouvelles orientations gouvernementales et avec certains objectifs, indicateurs et engagements des plans stratégiques et des déclarations de services aux citoyens.





Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, nous avons le plaisir de vous soumettre le premier rapport annuel de gestion du Ministère.

Le présent rapport de gestion rend compte des résultats obtenus pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2004.

Cette année financière a été marquée par l'entrée en vigueur de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Cette loi a officialisé le regroupement des quatre entités constituant le Ministère. Comme le Ministère est à élaborer son premier plan stratégique, les résultats présentés dans le rapport concernent des objectifs et des engagements que contenaient les plans stratégiques et les déclarations de services aux citoyens des quatre entités. Toutefois, des résultats quant aux nouvelles priorités d'action gouvernementales, contenues dans le document Briller parmi les meilleurs, sont également présentés.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement
économique et régional et de la Recherche,

La ministre déléguée au
Développement régional et au Tourisme,



Michel Audet



Nathalie Normandeau

Québec, décembre 2004





Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche

Madame Nathalie Normandeau
Ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous sou mets le premier rapport annuel de gestion du Ministère.

Ce rapport annuel fait état des résultats atteints au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 et relatifs aux nouvelles priorités gouvernementales de même qu'aux objectifs et engagements des plans stratégiques et des déclarations de services aux citoyens effectifs durant l'exercice financier. Le rapport fait également état de l'utilisation des ressources ainsi que des réalisations quant aux exigences législatives et gouvernementales.

J'ai pris les précautions et les mesures nécessaires pour que le contenu du rapport reflète fidèlement la réalité. À cet égard, il contient une déclaration du Comité exécutif du Ministère attestant que les données contenues dans le rapport et les contrôles afférents à ces données sont fiables. En outre, un examen des données a été effectué par la Direction de la vérification interne.

Enfin, je tiens à souligner l'apport indispensable des membres de l'organisation dans l'atteinte des résultats. Malgré les changements organisationnels importants, ils ont su maintenir un service de qualité. Je les remercie pour leur engagement et leur compétence.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

Jean Pronovost

Québec, décembre 2004





DÉCLARATION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MINISTÈRE

La responsabilité de la fiabilité des résultats et des renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion, relève du sous-ministre du développement économique et régional et de la recherche ainsi que des membres du Comité exécutif du Ministère.

À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.



Jean Pronovost
Sous-ministre



Georges Archambault
Sous-ministre adjoint à la recherche et à l'innovation



Jacques Babin
Sous-ministre adjoint à la politique scientifique



Yvon Boudreau
Sous-ministre associé aux politiques et aux sociétés d'État



Georges Boulet
Secrétaire général



Suzanne Chassé
Sous-ministre adjointe au marketing et aux clientèles touristiques



Gilles Demers
Sous-ministre adjoint à l'industrie et au commerce



Marc Ferland
Sous-ministre adjoint à l'exportation et à la promotion des investissements



Xavier Fonteneau
Sous-ministre associé par intérim aux opérations régionales



Michèle Fortin
Sous-ministre associée à la recherche, à la science et à la technologie



André Lachapelle
Directeur général des communications et des services à la clientèle



Robert Madore
Sous-ministre associé à Tourisme Québec



Louis Gilles Picard
Directeur général des services à la gestion

Québec, décembre 2004





Monsieur Jean Pronovost
Sous-ministre
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche

Objet : Rapport de validation de la Vérification interne

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous aviez confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés au Rapport annuel de gestion 2003-2004 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 au regard des objectifs des quatre plans stratégiques du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de ses quatre déclarations de services aux citoyens et de son Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information. Il importe de noter que cet examen ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à discuter de l'information fournie.

Nous n'avons pas examiné les états financiers non vérifiés du Fonds de développement régional et du Fonds de partenariat touristique au 31 mars 2004 qui ne font pas partie de notre mandat d'examen. Également, comme l'indique la note relative à l'objectif 21, page 50, nous constatons après examen que l'indicateur de cet objectif 21 peut présenter des erreurs qu'il a été impossible de corriger avant impression.

À l'exception de ce que nous mentionnons au paragraphe précédent, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion concernant les quatre plans stratégiques, les quatre déclarations de services aux citoyens et le Plan annuel de gestion des dépenses nous paraît, à tous égards, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,



Jacques Ouimet, CGA

Québec, décembre 2004

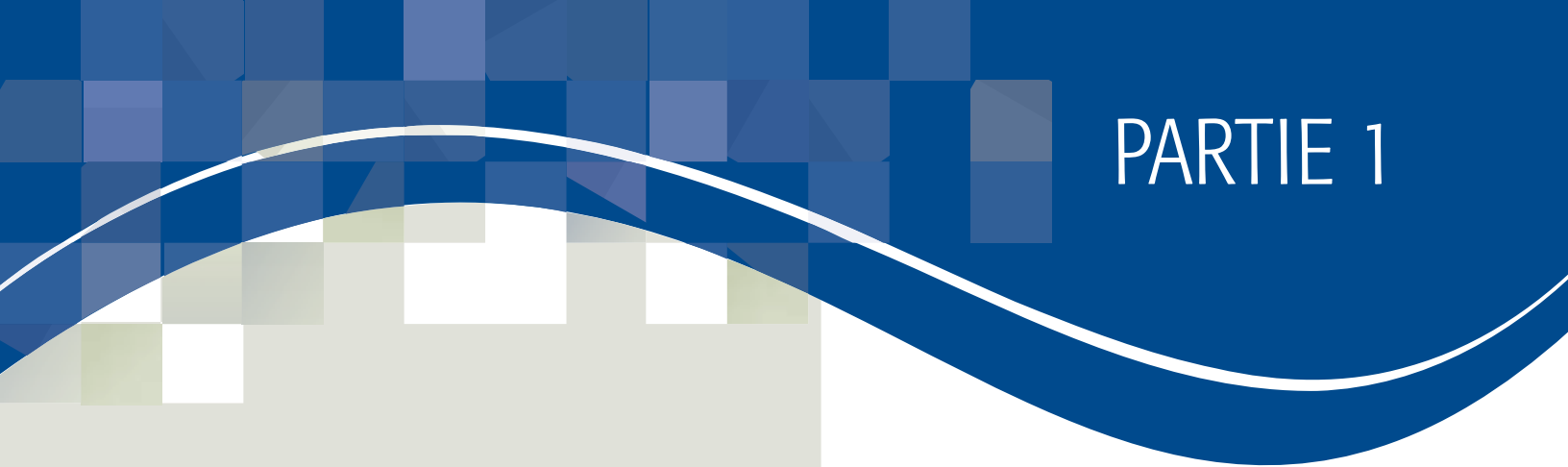




PARTIE 1 LE MINISTÈRE	15
L'historique	16
La mission, les clientèles et les partenaires	16
L'offre de service aux entreprises, aux organismes et aux citoyens	17
L'organisation administrative et les mandats	18
PARTIE 2 LES OBJECTIFS ET LES ENGAGEMENTS	21
Les outils de gestion par résultat	22
Les objectifs et les engagements retenus aux fins de la présentation des résultats	23
L'évaluation de programme	23
PARTIE 3 LES RÉSULTATS	25
Les résultats atteints relativement aux nouvelles priorités gouvernementales	26
Les résultats découlant des plans stratégiques	31
■ Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Industrie et du Commerce	31
■ Le Plan stratégique 2001-2004 du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	39
■ Le Plan stratégique 1999-2002 du ministère des Régions	49
■ Le Plan stratégique 2001-2004 de Tourisme Québec	59
Les résultats découlant des déclarations de services aux citoyens	63
Les résultats de l'évaluation de programme	65
PARTIE 4 L'UTILISATION DES RESSOURCES	67
Les ressources humaines	68
Les ressources financières	70
Les ressources informationnelles	73
Les ressources matérielles	73
PARTIE 5 LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	75
Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels	76
La protection des non-fumeurs	76
L'administration des lois	76
La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration	78
Les politiques de sélection du personnel	79
L'éthique et les valeurs	83
L'accessibilité et la qualité des services aux citoyens	83
Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	83



PARTIE 6 LES ANNEXES	91
ANNEXE 1 Les autres lois sous la responsabilité du ministre	92
ANNEXE 2 Les adresses du Ministère au Québec	93
ANNEXE 3 Les adresses du Ministère au Canada et à l'étranger	96
ANNEXE 4 Les objectifs et les engagements absents de ce rapport	102
ANNEXE 5 Les aides financières versées, exercice financier 2003-2004	105
ANNEXE 6 Les états financiers non vérifiés du Fonds de développement régional, de l'année financière terminée le 31 mars 2004	109
ANNEXE 7 Les états financiers non vérifiés du Fonds de partenariat touristique, de l'année financière terminée le 31 mars 2004	115
Les sigles et acronymes	126
L'organigramme du Ministère (à la fin du document)	



PARTIE 1

Le Ministère

Cette partie traite des sujets suivants :

- l'historique du Ministère ;
 - la mission, les clientèles et les partenaires ;
 - l'offre de services aux entreprises, aux organismes et aux citoyens ;
 - l'organisation administrative et les mandats.
- 



L'HISTORIQUE

Le 29 avril 2003, le Premier ministre du Québec annonçait la création du ministère du Développement économique et régional, constitué à partir des quatre ministères et organisme suivants : « Industrie et Commerce », « Régions », « Recherche, Science et Technologie » et « Tourisme Québec ». Il confiait par le fait même au ministre le mandat d'élaborer, de proposer au gouvernement et d'appliquer des politiques et mesures qui visent à réunir les conditions les plus opportunes au développement économique et régional du Québec, y compris le développement de l'économie sociale.

La *Loi sur le Ministère du Développement économique et régional* a été sanctionnée le 18 décembre 2003. Le 23 mars 2004, le décret mettant en vigueur la Loi a été adopté et le terme « Recherche » a été ajouté au nom du Ministère. Par cet ajout, le gouvernement met en évidence la contribution indispensable de la recherche, de la science et de l'innovation à la prospérité du Québec.

LA MISSION, LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES

LA MISSION

La mission du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) s'énonce comme suit :

Soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique, de développement durable et de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État.

Par ailleurs, le ministre a la charge de l'application de lois confiées à sa responsabilité. Outre celle sur le *Développement économique et régional et de la Recherche*, ces lois sont énumérées à l'annexe 1 intitulée *Les autres lois sous la responsabilité du ministre*.

LES CLIENTÈLES

Le Ministère oriente particulièrement ses services vers les entreprises, et ce, tout au long de leur développement. Il entretient également des relations d'affaires avec d'autres groupes de clientèles, dont les organismes (incluant les organismes locaux et régionaux), les leaders socioéconomiques des régions, les chercheurs, la relève scientifique, les citoyens et les touristes.

LES PARTENAIRES

Afin d'accroître la cohérence entre ses actions et celles de ses partenaires œuvrant au développement économique, régional, scientifique, technologique et de la recherche, le Ministère a resserré ses liens avec ces derniers. Ces partenaires sont principalement les suivants :

Les partenaires gouvernementaux

- les sociétés d'État et autres organismes relevant du ministre, notamment les fonds subventionnaires de la recherche ;
- les ministères et organismes du Québec, du fédéral et des autres provinces ;
- les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines.



Les partenaires directement associés à la mise en œuvre de la mission

- les conférences régionales des élus (CRE) ;
- les cégeps, les universités et autres établissements d'enseignement, les centres de recherches, les organismes de liaisons et de transfert ;
- les centres locaux de développement (CLD) ;
- les associations touristiques régionales (ATR).

Les partenaires associatifs multiplicateurs et relayeurs

- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux ;
- les organismes à vocation financière ;
- les associations sectorielles ;
- les organismes de culture scientifique.

L'OFFRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES, AUX ORGANISMES ET AUX CITOYENS

Partout au Québec

Afin d'adapter son offre de service à la situation de chaque région et de faciliter aux entreprises l'accès à l'ensemble de ses services, le Ministère est présent dans toutes les régions du Québec, grâce à ses directions régionales. Ces dernières permettent d'accéder à l'ensemble des spécialistes du Ministère, qui offrent un éventail complet et unique d'expertises dédiées au développement économique, régional, touristique, scientifique, technologique et de la recherche du Québec. Les principaux services sont les suivants :

- information générale et spécialisée ;
- accompagnement et conseils ;
- aide financière ;
- activités d'information, de sensibilisation et de formation ;
- activités promotionnelles.

Par ailleurs, outre l'offre de service ci-dessus, soulignons que les directions régionales mènent des activités de concertation et de coordination interministérielles en région.

Les adresses des bureaux du Ministère au Québec apparaissent à l'annexe 2.

À l'extérieur du Québec

Afin d'appuyer les entreprises dans la consolidation et le développement de leurs marchés, le Ministère dispose d'un réseau de conseillers à l'étranger répartis entre 33 bureaux de représentation du Québec, établis dans 26 villes du monde. Leur rôle principal consiste à repérer les occasions d'affaires pour les entreprises québécoises et à mettre ces dernières en contact avec des clients potentiels ou des intermédiaires commerciaux. Dans neuf villes du monde, ce réseau a également pour rôle d'inciter les distributeurs à proposer les produits touristiques du Québec et les consommateurs à les acheter. Enfin, les exportateurs québécois et l'industrie touristique peuvent compter, au sein du Ministère, sur des équipes d'experts en matière de marchés internationaux, de politique commerciale ainsi que de grands réseaux d'achat, de commercialisation ou de distribution.

Les adresses des bureaux du Ministère au Canada et à l'étranger figurent à l'annexe 3.



L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET LES MANDATS

L'ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Pour réaliser ses mandats, le Ministère compte six directions générales et deux secteurs. Les directions générales sont les suivantes : opérations régionales, industrie et commerce, exportation et promotion des investissements, politiques et sociétés d'État, communications et services à la clientèle ainsi que services à la gestion. Les secteurs sont les suivants : recherche, science et technologie ainsi que Tourisme Québec. De plus, l'organisation administrative supérieure compte un Bureau du sous-ministre auquel sont rattachés un Secrétariat général, une Direction des affaires juridiques, une Direction de la vérification interne ainsi qu'un Bureau de projet pour le *Portail gouvernemental de services aux entreprises*.

L'organigramme du Ministère, en vigueur le 6 avril 2004, est présenté à la fin du document. En plus des unités administratives du Ministère, l'organigramme identifie les organismes et conseils relevant du ministre et de la ministre déléguée. Il est à noter que les résultats atteints par ces organismes et conseils sont présentés dans leurs propres rapports annuels.

LA RÉPARTITION DES MANDATS ORGANISATIONNELS

Les mandats des directions générales, des secteurs et de l'organisation administrative supérieure sont les suivants :

REGROUPEMENT D'UNITÉS ADMINISTRATIVES

MANDATS

Organisation
administrative supérieure

Sous-ministre : Assurer la direction du Ministère.

Secrétariat général : Conseiller le sous-ministre, assurer les liaisons avec les cabinets ministériels, les organismes centraux et les autres ministères, coordonner les relations intergouvernementales et des projets particuliers, gérer la correspondance officielle, suivre les dossiers du ministre et du sous-ministre et coordonner certains dossiers horizontaux, tels que l'éthique, le bureau des plaintes, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Direction des affaires juridiques : Préparer des projets de législation et de réglementation, et fournir des avis juridiques et une expertise dans la préparation de contrats.

Direction de la vérification interne : Évaluer les mécanismes de contrôle incorporés aux activités et aux systèmes du Ministère et conseiller la direction et ses gestionnaires.

Portail gouvernemental de services aux entreprises : Faciliter la vie des entreprises en simplifiant leur relation avec l'État notamment par un guichet unique facilitant l'accès à l'information et aux services de même que l'acquittement des obligations.

Services à la gestion

Assurer la gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles, en conformité avec les orientations ministérielles et gouvernementales et de façon à aider les autres regroupements d'unités administratives à atteindre les objectifs ministériels.

Communications et services
à la clientèle

Assurer le positionnement public du Ministère, développer et mettre en œuvre des mécanismes de communication interne ainsi que proposer des orientations et mettre en œuvre des moyens assurant la qualité du service à la clientèle.



REGROUPEMENT D'UNITÉS ADMINISTRATIVES

MANDATS

Opérations régionales

Assurer la coordination de l'action gouvernementale et les liens avec les multiples intervenants en matière de développement économique et régional, et ce, sur les plans ministériel, interministériel et intergouvernemental. Accompagner et conseiller en vue de l'harmonisation et de la convergence du développement économique et du développement régional tout en favorisant la prise en main par le milieu. Mettre en œuvre des orientations, politiques, stratégies, programmes et mesures du Ministère et du gouvernement.

Industrie et commerce

Agir à titre d'expert-conseil auprès des entreprises et du gouvernement. Proposer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'action permettant la réalisation d'interventions stratégiques. Accompagner la réalisation de projets industriels. Cibler les démarches de prospection devant être réalisées et accompagner les entreprises étrangères ayant des projets d'investissements au Québec. Soutenir des activités de concertation et différentes associations sectorielles. Intervenir en matière de rétention et d'expansion d'entreprises. Soutenir le développement du secteur commercial et favoriser aux entreprises québécoises l'accès aux acheteurs majeurs que sont les grands réseaux de distribution des marchés publics et les grands donneurs d'ordres. Administrer des lois et gérer des programmes.

Exportation et promotion des investissements

Coordonner la mise en œuvre des outils, mesures et activités devant stimuler le développement du commerce extérieur. Offrir un service-conseil et d'accompagnement aux entreprises québécoises sur les marchés d'exportation. Faire la promotion de l'image et des avantages du Québec auprès des investisseurs étrangers. Coordonner l'action de l'ensemble du réseau économique du Québec à l'étranger.

Politiques et sociétés d'État

Orienter l'intervention du Ministère par des politiques ou des stratégies à l'égard du développement économique et régional. Représenter le MDERR ou le gouvernement du Québec à propos de dossiers comportant des enjeux économiques et commerciaux. Négocier et mettre en œuvre des accords de commerce et effectuer le suivi de litiges. Assurer la cohérence des orientations et des programmes des sociétés d'État, de même que des communications efficaces entre elles et les autres intervenants gouvernementaux. Soutenir le développement des coopératives, de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat. Évaluer les programmes et activités du Ministère. Assurer la production du Plan stratégique et du Rapport annuel de gestion.

Recherche, science et technologie

Assurer la promotion de la recherche, la science, la technologie et l'innovation (RSTI) en favorisant la synergie des différents acteurs et intervenants par l'établissement de mécanismes de concertation et d'intégration de leurs actions. Assurer la cohérence et la coordination de l'action gouvernementale en matière de RSTI et projeter une vision globale, intégrée et cohérente du développement scientifique et technologique au Québec, en procédant à une mise à jour ainsi qu'à un suivi de la politique scientifique du gouvernement du Québec. Soutenir la recherche, la valorisation et le transfert, faire la promotion de la culture scientifique et encourager la relève en science et en technologie, grâce à des programmes, des mesures et des activités dans les domaines sous sa responsabilité.

**REGROUPEMENT
D'UNITÉS
ADMINISTRATIVES**

Tourisme Québec

MANDATS

Favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec. Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme. Susciter et soutenir le développement de l'offre touristique. Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques. Offrir et encadrer les services à la clientèle touristique, en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques.

PARTIE 2

Les objectifs et les engagements

La partie 2 a essentiellement pour but de présenter les objectifs et les engagements du Ministère faisant l'objet de la présente reddition de comptes. Elle comprend les sections suivantes :

- les outils de gestion par résultats ;
- les objectifs et les engagements retenus aux fins de la reddition de comptes ;
- l'évaluation de programme.



LES OUTILS DE GESTION PAR RÉSULTAT

Conformément à la *Loi sur l'administration publique* (LAP) et à la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, le ministre doit, entre autres, déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel de gestion. Ce dernier conclut le cycle de gestion par résultats en présentant, notamment, les résultats atteints relativement aux objectifs et aux engagements contenus dans les documents de planification.

Le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du Ministère est particulier sur trois plans :

- Le Ministère n'ayant pas déposé son premier plan stratégique, il est tenu de rendre des comptes quant aux plans stratégiques et aux déclarations de services aux citoyens en vigueur et provenant des quatre entités ayant été regroupées pour former le MDERR. Il est à mentionner que les plans stratégiques et les déclarations de services en vigueur couvrent des périodes variant de 1999-2002 à 2001-2004.
- Les résultats ne peuvent être mis en relation avec les cibles et les actions déterminantes du *Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004* déposé en juin 2003, puisque ce dernier n'en comportait exceptionnellement aucune.
- La partie portant sur les résultats inclura ceux relatifs à de nouvelles priorités d'action gouvernementales. En effet, le gouvernement a rendu publiques le 11 mars 2004 sa vision et ses priorités d'action pour les prochaines années, dans un document intitulé *Briller parmi les meilleurs*. Ainsi, la contribution du Ministère, en 2003-2004, sera soulignée pour certaines des nouvelles priorités d'action gouvernementales, soit :
 - soutenir l'investissement privé ;
 - réviser les mandats des sociétés d'État ;
 - réaliser la décentralisation ;
 - moderniser l'État ;
 - mettre sur pied un gouvernement en ligne.

RAPPEL SUR LES OUTILS DE PLANIFICATION REQUIS PAR LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Afin de mieux accomplir sa mission et d'optimiser l'utilisation de ses ressources, et conformément à la LAP, le Ministère a recours au Plan stratégique, au Plan annuel de gestion des dépenses et à la Déclaration de services aux citoyens.

- Le Plan stratégique porte un regard sur le contexte actuel et prévisible dans lequel évoluent les clientèles du Ministère, identifie les enjeux et les défis à relever ainsi que les orientations et les axes d'intervention qui guideront les actions du Ministère. Il fixe également des objectifs et des cibles qui permettront de mesurer le progrès accompli.
- Le Plan annuel de gestion des dépenses expose les choix budgétaires appuyant les choix stratégiques. De plus, il fixe les objectifs et cibles annuels de même que les actions déterminantes visant l'atteinte de ceux-ci. Enfin, il fait état des travaux d'évaluation prévus.
- La Déclaration de services aux citoyens présente les engagements du Ministère concernant le niveau et la qualité des services offerts.



LES OBJECTIFS ET LES ENGAGEMENTS RETENUS AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE RÉSULTATS

La présente section concerne les plans stratégiques et les déclarations de services aux citoyens effectifs en 2003-2004. Elle exclut donc les nouvelles priorités d'action gouvernementales issues de *Briller parmi les meilleurs*.

Plus précisément, cette section introduit les résultats d'une analyse ayant pour but de cibler, parmi les nombreux objectifs et engagements, ceux pour lesquels le Ministère présentera des résultats dans le présent rapport annuel. Pour ce faire, chacun des objectifs et engagements, des plans stratégiques et des déclarations de services aux citoyens, a été analysé à la lumière du contexte généré par la création du MDERR.

L'analyse a fait ressortir que des résultats seront présentés pour 30 objectifs des plans stratégiques et 19 engagements¹ des déclarations de services aux citoyens. Ces résultats sont exposés dans les sections *Les résultats découlant des plans stratégiques* et *Les résultats découlant des déclarations de services aux citoyens* de la partie 3 du présent rapport.

En contrepartie, des explications sur les objectifs et indicateurs non retenus, soit ceux pour lesquels aucun résultat n'est présenté, sont fournies à l'annexe 4 intitulée *Les objectifs et les engagements absents de ce rapport*.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Le Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004 ne présente pas, exceptionnellement, d'engagements à l'égard de l'évaluation de programme. À la suite de la création du Ministère regroupant quatre organisations, il a été nécessaire de revoir les priorités en évaluation de programme. Ainsi, les résultats de l'évaluation de programme présentés à la partie 3 sont relatifs à la poursuite des travaux prévus par les organisations avant leur regroupement ou à la mise en œuvre de travaux jugés prioritaires dans le contexte du nouveau Ministère.

¹ Seuls des engagements des déclarations de services aux citoyens du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que de Tourisme Québec ont été retenus.



PARTIE 3

Les résultats

La présente partie traite des résultats atteints par le Ministère en regard :

- des nouvelles priorités gouvernementales;
- des objectifs et des engagements apparaissant dans les plans stratégiques et les déclarations de services aux citoyens des quatre ministères et organisme constituant le MDERR;
- de l'évaluation de programme.

Ces résultats concernent les 30 objectifs et les 19 engagements retenus à la suite de l'analyse mentionnée dans la section *Les objectifs et les engagements retenus aux fins de la présentation de résultats* de la partie 2.



LES RÉSULTATS ATTEINTS RELATIVEMENT AUX NOUVELLES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Les résultats présentés dans cette section sont relatifs aux nouvelles priorités d'action gouvernementales rendues publiques dans le document intitulé *Briller parmi les meilleurs*. Ils concernent les priorités suivantes :

- soutenir l'investissement privé ;
- réviser les mandats des sociétés d'État ;
- réaliser la décentralisation ;
- moderniser l'État ;
- mettre sur pied un gouvernement en ligne.

LA RÉVISION DU RÔLE DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE

Dès l'été 2003, le ministre a amorcé divers chantiers de réflexion sur la révision des modes d'intervention de l'État québécois dans l'économie.

En premier lieu, un groupe de travail fut mis sur pied afin d'étudier de manière plus spécifique le rôle du gouvernement dans le capital de risque. Les mandats de la Société générale de financement (SGF), d'Investissement Québec et des sociétés Innovatech ont fait l'objet d'une analyse particulière. À la suite de la publication du rapport du groupe de travail, une commission parlementaire de l'Assemblée nationale a tenu des audiences pendant trois semaines et accueilli plus de 60 organismes.

Ces réflexions ont conduit à la révision des mandats de la SGF et d'Investissement Québec. Le gouvernement a également décidé d'amorcer un processus de privatisation de la société Innovatech du Grand Montréal et de transformation des trois autres sociétés Innovatech en sociétés dotées d'un capital mixte privé-public.

En deuxième lieu, le ministre a co-présidé, avec son collègue le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, un comité de pilotage sur la révision des modes d'intervention de l'État dans l'économie. Ces travaux ont ouvert la voie à la réorganisation des programmes et mesures d'aide financière et fiscale aux entreprises.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE RÉGIONALE

L'adoption de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* apporte des modifications significatives des relations entre l'État et les régions. En effet, les conférences régionales des élus (CRE) sont mises en place dans chacune des régions du Québec remplaçant ainsi les conseils régionaux de développement (CRD). Elles sont constituées majoritairement d'élus municipaux et leur mandat consiste notamment à favoriser la concertation régionale et à élaborer un plan quinquennal de développement. La *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* les reconnaît comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional. De plus, cette loi a transféré la responsabilité des centres locaux de développement (CLD) aux MRC. Pour assurer la mise en œuvre de la Loi, le Ministère a signé des ententes de gestion avec les CRE ainsi que les MRC. Cette réforme constitue la première étape de la décentralisation en faveur des élus municipaux.



LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

La *Loi modifiant la Loi sur les coopératives* (L.Q. 2003, c. 18) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 décembre 2003 et sanctionnée le 18 décembre 2003. Le Règlement d'application permettant l'entrée en vigueur de la Loi est prévu pour 2004-2005. Ces actions s'inscrivent dans le premier axe de la Politique visant l'adoption d'un cadre juridique et novateur pour les coopératives.

Le discours du budget du 12 juin 2003 imposait un moratoire au *Régime d'investissement coopératif* (RIC) pour les coopératives autres que les coopératives de travail et les coopératives de travailleurs actionnaires; le RIC était soumis à une évaluation. Le discours du budget du 30 mars 2004 levait le moratoire et annonçait une réforme en profondeur du Régime afin d'améliorer son impact sur la capitalisation. Cette réforme sera encadrée par une nouvelle loi. En outre, certaines conditions de la Ristourne à impôt différé ont été harmonisées avec celles du RIC. Ces mesures s'inscrivent dans le deuxième axe de la Politique visant à créer et à améliorer les outils de capitalisation et de financement adaptés à la réalité coopérative.

Par l'entremise du *Fonds de partenariat*, des projets pour renforcer le suivi spécialisé et le fonctionnement fédératif ont été réalisés, ce qui s'inscrit dans le troisième axe de la Politique visant à améliorer l'offre-conseil aux coopératives.

Le discours du budget du 30 mars 2004 a également annoncé la création de 11 postes d'agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse dans 10 coopératives de développement régional et à la *Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire*. Cette action s'inscrit dans les initiatives visant spécifiquement les jeunes.

L'ACTION CONCERTÉE EN MATIÈRE DE PROMOTION ET DE PROSPECTION DES INVESTISSEMENTS

Le MDERR a élaboré une stratégie de coordination des activités de promotion et de prospection des investissements étrangers avec le concours de la Société générale de financement, d'Investissement Québec, de certains ministères à vocation économique et de certains organismes comme Montréal International. Il s'agit, dans le respect de la mission de chacun, de rassembler l'information, de convenir des cibles les plus prometteuses de prospection des investissements et de mener de manière concertée les activités de prospection et de communication avec les investisseurs intéressés par l'économie du Québec.

Cette concertation est soutenue par un bureau de promotion des investissements nouvellement créé, qui agira sur :

- la coordination du mandat d'attraction des investissements étrangers et, à l'échelle gouvernementale, la coordination du processus de développement des investissements étrangers (planification, promotion, prospection et concrétisation);
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action, en lien avec le Réseau des délégations et des partenaires au Québec, en vue de la promotion de l'image et de l'offre distinctive du Québec auprès d'investisseurs étrangers.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

La ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme a réuni les partenaires de l'industrie touristique à trois reprises (7 novembre 2003, 22 janvier et 19 mars 2004). Deux sujets majeurs ont retenu l'attention des membres du Forum lors de ces rencontres : la *Stratégie nationale du tourisme* et la *Politique touristique du Québec*.

Le projet de Stratégie nationale du tourisme a été amorcé lors de la rencontre des ministres responsables du tourisme au Canada, les 30 octobre et 1^{er} novembre 2003. Cette rencontre a donné lieu à la Déclaration de Québec en matière de développement touristique, laquelle ouvre la voie à une nouvelle aire de collaboration intergouvernementale en matière de tourisme au Canada. Le projet de stratégie inclut six secteurs de coopération : recherche, développement des produits,



infrastructures, développement des ressources humaines, marketing et service aux visiteurs. Ce projet de stratégie devrait se concrétiser notamment par la création d'un conseil des ministres du tourisme et la mise en œuvre d'un fonds conjoncturel en tourisme.

Lors de ces trois rencontres, les membres du Forum ont partagé leurs visions concernant les orientations et les axes d'intervention prioritaires de la nouvelle politique touristique du Québec, qui devait être adoptée en décembre 2004.

MODERNISER L'ÉTAT

La création du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche

L'adoption de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* a rendu possible le regroupement, dans un ensemble cohérent, des fonctions d'appui de l'État québécois au développement économique du Québec et de ses régions, et au développement de l'innovation et de la recherche. Sont en effet confiées à un même ministre les responsabilités relatives à l'industrie, au commerce, à la recherche, à la science, à la technologie, au développement régional et local et du tourisme. De plus, les sociétés d'État qui interviennent dans le développement économique sont également placées sous la responsabilité du même ministre.

Le développement du portail gouvernemental des services aux entreprises

Le 15 décembre 2003, le MDERR est devenu responsable du développement du volet «entreprises» du Portail gouvernemental de services à la suite d'une décision du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Le ministre en fait d'ailleurs l'élément clé d'un allègement réglementaire au profit des entreprises. Il a également été convenu que le Portail de démarrage d'entreprise, en ligne depuis décembre 2001, y serait intégré et deviendrait une des huit grappes liées au cycle de vie de l'entreprise. Ce projet prend sa source dans les différents rapports sur l'allègement réglementaire et se veut une réponse aux attentes de la clientèle entreprise. La première génération du portail, prévue pour juin 2004, comprendra également 4 grappes informationnelles : investir au Québec, faire affaire avec les gouvernements, remplir les obligations courantes et faire de la promotion.

De plus, le volet informationnel de la grappe de démarrage d'entreprise bénéficiera de la mise en place de parcours client pour quatre secteurs d'activité, qui représentent environ 60% des types d'entreprises démarrées par année. Les parcours clients ainsi établis toucheront les secteurs suivants : construction, services de restauration, services professionnels et transport par camion.

Le réalisation de la première génération du portail impliquera plus de 50 ministères et organismes entretenant des relations d'affaires avec les entreprises. L'information y sera présentée en fonction des besoins des entrepreneurs et des entreprises sans qu'ils aient à se préoccuper des divisions administratives des ministères et organismes. Le portail vise à offrir aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs un guichet unique facilitant l'accès aux services offerts par le gouvernement ainsi que l'acquittement de leurs obligations.

Le budget total du volet «entreprises» du Portail gouvernemental de services est partagé entre le MDERR et le SCT qui contribue dans une proportion d'environ 85 %. Pour l'exercice financier 2003-2004, les investissements pour le volet «entreprises» se chiffrent à 276 757 \$. Quant aux coûts du projet de Portail de démarrage d'entreprise, ils s'élèvent à 1 025 000 \$.



La simplification et le regroupement des programmes du MDERR

Le Ministère a entamé, dans le cadre des travaux de la réingénierie de l'État, une démarche de révision des 162 programmes, mesures et autorisations spécifiques dont il a la responsabilité, de façon à simplifier et unifier son offre de service à ses diverses clientèles. Cette révision permet :

- d'accroître la cohérence des interventions régionales ;
- d'établir des critères d'admissibilité aux programmes et mesures prenant en considération le niveau d'aide gouvernemental ;
- d'intégrer l'évaluation et le suivi dans la gestion de programme.

Cette révision s'est traduite par un regroupement sous dix programmes qui seront régis chacun par un nouveau cadre normatif.



LES RÉSULTATS DÉCOULANT DES PLANS STRATÉGIQUES

LE PLAN STRATÉGIQUE 2000-2003² DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

ORIENTATION

Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises

AXE D'INTERVENTION

Soutenir l'appropriation de l'innovation par les entreprises

OBJECTIF 1

Accélérer la mutation des entreprises vers les meilleures pratiques d'affaires

Indicateurs :	Résultats :		Cibles de la Stratégie :	
	2003-2004	triennaux	triennales	% atteinte
• Nombre de participations de dirigeants d'entreprises et de travailleurs stratégiques aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA), incluant les affaires électroniques	4 068	12 697	15 000 ³	85
• Nombre de diagnostics sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) réalisés dans les entreprises	394	1 870	2 500	75
• Nombre de nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises	1 021	2 773	2 500	111
• Nombre de spécialistes des meilleures pratiques d'affaires et de gestion intégrés dans les entreprises	151	1 363	1 500	90

Commentaires :

- En mettant en œuvre la *Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises* « Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain », lancée le 28 septembre 2001, le Ministère s'est résolument engagé à soutenir l'appropriation de l'innovation par les entreprises. Les cibles triennales proviennent de la stratégie. Les résultats triennaux et le pourcentage d'atteinte ont été ajoutés.

² Ce plan stratégique a été mis à jour en avril 2001.

³ La cible globale de la Stratégie portant sur le nombre de dirigeants formés a été révisée de façon à la formuler en terme de nombre de participations. Comme on aspirait joindre les dirigeants d'entreprises à trois reprises pendant la durée de la Stratégie, le chiffre de 5 000 dirigeants formés est devenu 15 000 participations.

- Le Ministère a organisé 233 sessions et le taux de satisfaction des participants s'élève à 98 %. Si on inclut les types de participants autres que les dirigeants d'entreprises et les travailleurs stratégiques, 972 participants peuvent s'ajouter aux 4 068 participations identifiées, ce qui porte le total de à 5 040.
- En plus des 394 diagnostics soutenus par le Ministère, 236 autres diagnostics ont pu être menés grâce à l'appui de partenaires financiers, soit un grand total de 630 diagnostics réalisés.
- Grâce au soutien technique et professionnel fourni par le Ministère, 95 autres projets d'implantation ont été réalisés avec l'appui financier de partenaires, portant à 1 116 (1 021 + 95) le nombre total de projets soutenus.
- Les 1 363 spécialistes des MPA intégrés dans les entreprises se cumulent ainsi : 662 (mars 2002) + 550 (mars 2003) + 151 (mars 2004). En 2002, aux 192 spécialistes engagés dans les régions ressources, il faut ajouter les 470 spécialistes engagés dans les régions centrales.
- En raison du contexte budgétaire et de la demande pour les projets d'implantation de MPA, le Ministère a donné la priorité à ces derniers. Cette orientation a entraîné le dépassement du nombre fixé de nouveaux projets d'implantation, alors que les diagnostics et les spécialistes n'ont pas obtenu de tels résultats.

AXE D'INTERVENTION

Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs

OBJECTIFS 2, 3 ET 4

- *Élargir le bassin des nouveaux exportateurs*
- *Aider les entreprises exportatrices, dont celles qui ont fait leur entrée sur les marchés internationaux depuis trois ans et moins, à consolider leurs marchés actuels*
- *Aider les entreprises dynamiques déjà rompues à l'exportation à diversifier leurs marchés*

Indicateurs :

- Nombre d'entreprises ayant effectué une première vente sur un marché hors du Québec grâce à l'aide du Ministère
- Nombre d'entreprises ayant consolidé leurs marchés sur les territoires prioritaires grâce à l'aide du Ministère
- Nombre d'entreprises ayant diversifié leurs marchés sur les territoires prioritaires grâce à l'aide du Ministère

Résultats :

90

268

90

Commentaires :

Première vente

Les actions du Ministère dans ce domaine sont en continuité avec l'opération *2000 en l'an 2000*. Une première vente sur un marché hors du Québec peut notamment survenir à la suite de la participation de l'entreprise à une mission ou à une foire, ou encore d'un accompagnement conseil du Ministère duquel peut, par exemple, résulter un plan d'affaires à l'international.



Consolidation et diversification

- Parmi les 358 (268 + 90) entreprises aidées par le Ministère, 65 l'ont été avant l'exercice financier 2003-2004 mais leurs résultats ont été connus au cours de cet exercice.
- Globalement, le Ministère a soutenu plus de 400 entreprises dans leurs efforts de consolidation ou de diversification à l'exportation, si l'on inclut les 40 entreprises ayant diversifié leurs marchés et les neuf qui les ont consolidés dans des pays non prioritaires.
- Le Ministère, appuyé par les sections économiques des représentations du Québec à l'étranger, a accordé son soutien aux entreprises du Québec par la livraison de 387 produits et services. Le concours de 1 385 participants à 124 des activités comme des missions et des activités de promotion et d'accompagnement, a permis l'embauche de 496 intermédiaires de ventes, des ventes fermes de 975,1 millions de dollars, la signature de 39 accords industriels et de 20 transferts de technologies. Les réalisations des entreprises québécoises ont permis le maintien ou la création de près de 1 930 emplois.
- Le Ministère a contribué aux résultats des entreprises par l'organisation d'événements tels que :
 - La promotion au *El Palacio de Hierro*, une prestigieuse chaîne de magasins de Mexico, a fait que 49 entreprises québécoises (vêtements, meubles, articles décoratifs et produits gourmets) ont été retenues comme fournisseurs additionnels de cette chaîne qui a passé des commandes fermes de 2,4 millions de dollars.
 - Le volet international du Forum industriel des Amériques, tenu en septembre 2003 à Saint-Hyacinthe, a permis 375 rencontres d'affaires entre 76 entreprises (surtout manufacturières) et 42 acheteurs de quatre pays d'Amérique latine (Mexique, Chili, Costa Rica et Équateur).
 - Futurallia 2003 a été nommé «Événement économique de l'année» dans la région de Québec. Cet événement a permis 8 400 rendez-vous d'affaires pour 731 organismes provenant de 19 pays et la signature de 83 ententes de représentation pour des entreprises québécoises. Enfin, la signature d'une entente entre le Québec et la région Poitou-Charentes, de France, a résulté en l'ouverture d'un bureau permanent de Futurallia au Québec en mars 2004.
 - En octobre 2003, une mission commerciale de 11 entreprises (énergie, environnement et transports) s'est rendue en Roumanie et en Turquie. Sous la direction de l'adjoint parlementaire du ministre du MDERR, la mission a permis l'identification d'un potentiel de vente de 16 millions de dollars et l'amorce de négociations de huit accords industriels. L'intérêt pour la Roumanie s'est poursuivi par l'accueil de représentants roumains au Québec et par la mission économique Villes durables (Bucarest-Roumanie) en mars 2004. Finalement, notons que cinq des participants à la mission originale persévèrent, avec succès, dans leurs démarches en Roumanie dans le cadre de missions canadiennes.
 - Lors du défilé de mode *Montreal Collections*, du salon *Stylemax* de Chicago, 100 fabricants québécois de vêtements pour femmes et enfants ont présenté 200 pièces de collection devant les 750 intervenants de la mode du *Midwest*, dont la majorité étaient des acheteurs professionnels. Cette opération a permis la consolidation de la position de nos entreprises sur ce marché et de confirmer l'image de Montréal comme capitale de mode en Amérique du Nord.
 - Une mission multisectorielle s'est rendue au Japon en octobre/novembre 2003. Des rencontres, avec des représentants gouvernementaux et d'associations des secteurs de la construction, de la mode, des meubles et de la biotechnologie ont été tenues. La mission, dirigée par la vice-première ministre et ministre des Relations internationales, a permis la réalisation de 21 millions de dollars de ventes fermes.

ORIENTATION

Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises

AXE D'INTERVENTION

Contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship

OBJECTIF 5

Consolider et renouveler la structure industrielle

Indicateur :

Degré d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale en entrepreneurship

Résultats :

- Soutien financier à des organismes et à des événements
- Collaboration à la réalisation de différentes études
- Nouveau plan d'action en entrepreneurship en cours d'élaboration

Commentaires :

- Le Ministère a continué de soutenir financièrement des organismes de promotion de l'entrepreneurship (Fondation de l'entrepreneurship, Fonds régionaux pour femmes entrepreneures dans les régions ressources, Concours québécois de l'entrepreneurship et Association des clubs d'entrepreneurs étudiants), des incubateurs (Centre québécois d'innovation en biotechnologie, Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal et Inno-Centre), des centres d'entrepreneuriat universitaire (Entrepreneuriat Laval, CENTECH et Université de Montréal-Polytechnique) et des événements faisant la promotion de l'entrepreneuriat féminin (*Prix des femmes d'affaires du Québec*, *Chapeau les filles* et gala *Femmes de mérite*).
- Différentes études ont été réalisées, en collaboration avec le Ministère, afin de développer la connaissance en entrepreneurship, notamment sur les plans de la création d'entreprises et de la relève.
- Le Ministère a amorcé l'élaboration d'un plan d'action en entrepreneurship afin de stimuler la création d'entreprises et accroître le taux de survie des nouvelles entreprises.

Indicateur :

Nombre d'avis ministériels émis par le Ministère à l'endroit d'organismes et partenaires financiers du gouvernement du Québec et portant sur des projets d'investissement

Résultat :

151

Commentaires :

Les avis fournissent une expertise faisant suite à une évaluation des projets et des secteurs; ils éclairent la décision d'organismes auxquels s'adressent les entreprises pour obtenir une aide financière. Le Ministère a émis des avis pour Investissement Québec et le *Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale*.

Indicateur :

Nombre d'entreprises à risque auprès desquelles le Ministère et ses partenaires sont intervenus

Résultat :

112

Commentaires :

Au moment de l'évaluation, les interventions du Ministère avaient contribué au maintien ou à la création de 17 058 emplois pour un taux de rétention des emplois de 72 %. Globalement, le taux de réussite des interventions complétées atteint 75 %. Pour l'année 2003-2004, des investissements de 275 millions de dollars, provenant du secteur privé, ont été réalisés dans les entreprises visées par des mesures de rétention.

AXE D'INTERVENTION**Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises****OBJECTIF 6**

Contribuer à la présence d'une relève dynamique dans le bassin de main-d'œuvre compétente

Indicateur :

Nombre d'étudiants placés

Résultat :

19 323

Commentaires :

- Les résultats sont inférieurs à ceux de l'année précédente. Différents facteurs peuvent expliquer cette situation : le ralentissement de l'industrie touristique combiné au temps maussade de l'été 2003, les resserrements budgétaires dans le secteur public, la participation des entreprises aux foires d'emplois ou l'utilisation de leur propre babillard électronique d'emplois pour recruter le personnel étudiant.
- Le secteur privé a fourni 15 870 emplois à des étudiants, grâce notamment à diverses ententes d'exclusivité. De ce nombre, 481 emplois subventionnés en lien avec le domaine d'études des étudiants ont notamment contribué à l'appropriation de la technologie ou de l'infrastructure par les entreprises, favorisant ainsi l'implantation de meilleures pratiques d'affaires.
- La fonction publique a accueilli 3 453 étudiants, dont 214 ont pris part au Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été. Le taux de représentation des étudiants allophones, anglophones et autochtones s'élève à 28 %. L'objectif gouvernemental d'intégration des membres de ces groupes a donc été dépassé.
- Parmi les quelque 70 000 étudiants inscrits au Placement étudiant, près du tiers ont eu l'occasion de faire valoir leurs compétences et leur savoir-faire auprès des employeurs des secteurs privé et public.
- Les employeurs ont pu bénéficier des services suivants : affichage électronique des emplois, présélection et recommandation des candidatures et analyse des CV. Quant aux étudiants, ils ont pu s'inscrire en ligne et consulter une partie des offres d'emplois sur le babillard électronique. Divers ateliers sur la recherche d'emplois et des accompagnements individualisés (notamment pour les lauréates du concours *Chapeau les filles*) ont été aussi réalisés.
- Le Placement étudiant a colligé de l'information sur le marché de l'emploi étudiant, notamment pour répondre aux besoins des médias.

LE CONTEXTE INTERNE ET LES CONDITIONS DE SUCCÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2000-2003

OBJECTIF 7

Appliquer, de façon continue, le projet de modernisation de la fonction publique au Ministère

Indicateur :

Degré d'avancement
de la réalisation du
Plan de modernisation
des processus d'affaires
et des technologies de
l'information (PMPTI)

Résultats :

- Implantation des principaux modules du volet *Gestion de la relation avec la clientèle* complétée
- Organisation de l'information du site Internet en voie d'être complétée
- Volet *Gestion documentaire* reporté

Commentaires :

Le PMPTI est un projet majeur ayant essentiellement pour objectifs d'améliorer la qualité des services, de faciliter le partage de la connaissance, d'améliorer les façons de faire et d'en renforcer l'efficacité, lorsque nécessaire, au moyen d'outils technologiques de pointe. Le PMPTI, terminé depuis avril 2004, comportait trois volets : la gestion de la relation avec la clientèle, la refonte du site Internet ainsi que la gestion documentaire.

- Les principaux modules du progiciel, relatifs à la gestion de la relation avec la clientèle ainsi qu'à la planification et au suivi des activités ministérielles, peuvent être utilisés par le personnel. Au 31 mars 2004, la majeure partie du personnel de trois directions générales a été formée à l'utilisation de ce progiciel pour la réalisation de ses tâches. Un accompagnement personnalisé lui a également été offert. La configuration des autres modules du progiciel de même que la mise en œuvre d'activités de gestion du changement se poursuivront durant la prochaine année.
- En 2003-2004, les coûts de cette implantation s'élèvent à 1 991 010\$ et se répartissant comme suit : 1 232 545\$ (contrats de services professionnels), 625 474\$ (ressources internes) et 132 991\$ (logiciels et infrastructures).
- La création du MDERR a rendu nécessaire l'intégration du projet de refonte du site Internet du MIC dans un projet de conception d'un nouveau site couvrant l'ensemble de l'information destinée à diverses clientèles du Ministère. Les résultats sont présentés dans la section *Les ressources informationnelles* à la page 73.
- Les développements envisagés pour le volet gestion documentaire ont été décalés dans le temps, puisqu'il a d'abord fallu établir un bilan de l'état de développement de cette activité dans chacun des secteurs du Ministère et amorcer des mesures d'harmonisation et d'intégration des pratiques. Les travaux requis à cette fin ont été réalisés en régie interne et n'ont exigé aucun investissement en logiciels, en infrastructures et en formation.
- Une ventilation des investissements effectués depuis 2001-2002, dans le cadre du PMPTI, est présentée dans le tableau à la page suivante. Le montant global investi s'élève à 6 018 122\$.

Coûts en immobilisations (000 \$)

Volets	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total par volet
Gestion de la relation avec la clientèle	982,8	2 843,6	1 991,0	5 817,4
Refonte du site Internet du MIC et conception d'un nouveau site pour le MDERR	–	109,6	91,1	200,7
Gestion documentaire	–	–	–	–
Total par an	982,8	2 953,2	2 082,1	6 018,1



LE PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004 DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

ORIENTATION

Assurer la mise en œuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

AXE D'INTERVENTION

La veille et la prospective

OBJECTIF 8

Fournir une vision complète et détaillée du système québécois de recherche et d'innovation et guider son développement

Indicateur :

- Nombre de produits et services

Résultats :

- 25 numéros du bulletin *Repères RSTI* produits; nombre moyen de lecteurs par mois : 3 067
- 14 fiches d'information stratégique diffusées
- Tableau de bord du système d'innovation québécois (première édition) disponible dans le site Internet du MDERR; nombre moyen d'accès au tableau de bord par mois : 150
- Site Web www.cartedescompetences.gouv.qc.ca mis en ligne
- Nouvelle classification de la recherche au Québec établie en collaboration avec les fonds subventionnaires québécois
- Ateliers de formation tenus en : prospective; relation science et société; technométrie (brevets)
- Coordination : Observatoire-réseau du système d'innovation québécois, observatoires régionaux et *Carte des compétences en recherche au Québec*
- Clientèles rejointes
- Communauté nationale RSTI et internationale par l'intermédiaire d'Internet
- le Ministère et ses partenaires

Commentaires :

- D'avril 2003 à mars 2004, le nombre mensuel de lecteurs du bulletin *Repères RSTI* a connu une croissance significative; il est passé de 1 398 à 5 565.
- Divers documents, visant à soutenir le processus décisionnel du Ministère, ont été produits.
- Le Ministère a soutenu la mise en place de trois projets pilotes d'observatoires régionaux (Bas-Saint-Laurent, Estrie et Mauricie).
- Dans le cadre du projet *Carte des compétences en recherche au Québec*, l'Entrepôt de données sur la recherche universitaire a été mis en ligne en mode test et une première collecte de données ainsi que la définition des variables pour le *Registre des regroupements de recherche* ont été effectuées.

AXE D'INTERVENTION

La concertation gouvernementale

OBJECTIF 9

Assurer une synergie avec les ministères et les organismes partenaires en matière de recherche et d'innovation

Indicateur :

Nombre de mécanismes de concertation en opération

Résultat :

Participation à une douzaine de mécanismes de concertation

Commentaires :

Les mécanismes de concertation sont reliés aux projets *Action concertée de coopération régionale de développement* (ACCORD) et au dossier de la propriété intellectuelle en milieu gouvernemental, ou encore font intervenir les partenaires suivants: Réseau OPTI, MAMSL, MRNFP, MAPAQ, MEQ, CCTT, MTQ, des organismes fédéraux dont Industrie Canada et DEC, le Forum des ministres responsables du développement du Nord, le Secrétariat à l'action communautaire autonome pour l'innovation sociale, le Comité de coordination de la mise en œuvre de la *Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines*.

OBJECTIF 10

Inciter le gouvernement fédéral à collaborer sur une base d'équité pour le soutien à la recherche et à l'innovation

Indicateur :

Obtention de fonds additionnels du fédéral au Québec

Résultats :

		2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Fonds d'innovation de la FCI	3 ^e concours : 173 400 000\$	s. o.	4 ^e concours : 120 855 032\$
	Génome Canada	40 000 000\$	46 000 000\$	s. o.
	Fonds d'infrastructure des chaires de recherche du Canada	9 959 000\$	6 713 000\$	15 177 121\$
	Fonds de relève de la FCI	9 670 000\$	13 282 000\$	17 441 414\$
	Bourses de carrière en recherche de la FCI	s. o.	725 000\$	546 317\$

Commentaires :

- Le Ministère assume la coordination des recommandations québécoises conformément au programme de cofinancement fédéral et provincial de la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI).
- 4^e concours de la FCI : 42 des 104 projets ont été acceptés. Le Québec avait au préalable reçu et analysé 175 projets des établissements québécois; il reçoit 27 % de l'enveloppe de la FCI et il versera une contribution de 120 millions de dollars.
- Au cours de la période, le programme des chaires de recherche du Canada a approuvé 117 chaires. Le fédéral assume le financement total des chaires.
- Le nombre de projets acceptés en 2003-2004 par la FCI pour le *Fonds d'infrastructure des chaires de recherche* est de 105.
- Pour le Fonds de relèvement, le nombre de projets acceptés est de 102.

AXE D'INTERVENTION

La liaison régionale

OBJECTIF 11

Susciter la participation de chacune des régions du Québec à l'essor du système de recherche et d'innovation, et ce, en tenant compte des particularités régionales

Indicateur :

Nombre d'initiatives de concertation en matière de RSTI appuyées par le Ministère

Résultats :

Participation des conseillers et des conseillères à :

- 38 réunions de conférences administratives régionales (CAR)
- 31 réunions de CAR économiques
- 45 rencontres de sociétés de diversification économique des régions ressources et de l'Association des régions
- 144 réunions de divers comités techniques liés à des projets ou des activités

Commentaires :

- Trois observatoires régionaux opèrent sur une base de projets pilotes.
- Onze régions ont amorcé ou réalisé des démarches de développement ou de renforcement de leur stratégie régionale d'innovation. Voir la brochure intitulée *Regard sommaire sur des initiatives régionales de stratégies d'innovation*⁴.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : http://www.mderr.gouv.qc.ca/publications/pdf/science_technologie/fr/publications/tableau/regard.pdf

AXE D'INTERVENTION

Le positionnement international

OBJECTIF 12

Accentuer la portée de l'action gouvernementale en matière de recherche et d'innovation sur le plan international

Indicateur :

Nombre de projets et d'événements internationaux soutenus par le Ministère

Résultats :

- Participation à 13 initiatives de concertation sur les priorités et les projets à retenir dans le cadre d'ententes de coopération internationale
- 32 opérations de maillage, missions ou rencontres technologiques
- 45 projets de recherche, de montage, de maillage et soutien, et de financement, et recommandation de 29 projets soutenus par le MRI

Commentaires :

- Le Ministère a préparé et réalisé des rencontres technologiques France-Québec sur les nutraceutiques et aliments fonctionnels et sur les nanotechnologies. La préparation de la rencontre sur le gouvernement en ligne, qui aura lieu en France, a été amorcée.
- Une mission en Wallonie a été réalisée avec le FQRNT pour identifier des domaines de coopération correspondant à cinq regroupements de recherche du Québec.
- Un soutien a été fourni à des missions en Bavière (nanotechnologies), en Flandre (Forum sur la créativité) et en Catalogne (agroalimentaire).
- Le *Programme de soutien aux initiatives internationales de recherche et d'innovation* a soutenu financièrement 39 projets pour un total de 1,1 million de dollars incluant 11 nouveaux projets d'une valeur de 4,6 millions de dollars, pour une aide versée de 0,7 million de dollars.

ORIENTATION

Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir

AXE D'INTERVENTION

L'appropriation de la science et de la technologie

OBJECTIF 13

Hausser le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises pour favoriser un meilleur exercice de leur citoyenneté

Indicateurs :

- Nombre d'actions de diffusion dans le cadre des programmes et des activités du Ministère
- Nombre de personnes rejointes

Résultats⁵ :

- 184 actions de diffusion, totalisant une aide financière versée de 2 471 801 \$
- Le rayonnement estimé des différentes activités est évalué à 500 935 personnes

Commentaires :

- Le transfert en 2003-2004 des programmes de culture et loisir scientifique en provenance du ministère de la Culture et des Communications a engendré, pour le Ministère, une hausse importante des actions de diffusion.
- La répartition des aides financières versées par programme est la suivante :
 - 448 676 \$ pour *Étalez votre science* (34 projets);
 - 1 116 000 \$ pour *Soutien aux organismes nationaux de loisir* et *Soutien aux organismes régionaux de loisir* (20 organismes);
 - 610 525 \$ pour *Soutien à la tenue de congrès scientifiques* (124 congrès internationaux et québécois).
- Un soutien financier de 296 600 \$ a également été apporté pour la réalisation de six activités spéciales de diffusion : les expositions Virtualis, les mondes virtuels à Expo-Québec, TechnoQuébec à Valcourt, la revue Médecine/Sciences, les Prix du Québec et Internet Kaléidoscope.
- Il est à noter que la révision des différents programmes a été amorcée pour fins d'intégration, en 2004-2005, en un seul programme de soutien à la relève et à la promotion de la culture scientifique. Le programme *Soutien à la tenue de congrès scientifiques* a pris fin au 31 mars 2004.
- Les actions de diffusion visaient prioritairement la clientèle jeunesse, le grand public ainsi que les chercheurs, par l'intermédiaire de congrès, de revues et de portails dédiés à la diffusion de la recherche.
- Les actions privilégiées se traduisaient par des activités éducatives, de la diffusion par Internet, des imprimés, des expositions, des congrès, des prix et bourses comme les cinq Prix du Québec et des événements spéciaux comme le *Festival du film scientifique*.

⁵ Une nouvelle méthode de collecte des données explique certaines variations par rapport aux années précédentes. Par exemple, les données concernant l'achalandage sur Internet ainsi que les données prévisionnelles ou potentielles comme le lectorat ont été exclues.

AXE D'INTERVENTION

La promotion des carrières scientifiques et technologiques

OBJECTIF 14

Susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques et technologiques, notamment celui des filles

Indicateurs :

- Nombre d'organismes et d'entreprises menant des activités de promotion des carrières scientifiques et technologiques
- Nombre d'actions de promotion des carrières menées auprès des jeunes et nombre de personnes rejointes
- Nombre de projets et nombre de filles rejointes

Résultats⁶ :

- 200 organismes et entreprises associés à ces actions
- 84 actions en promotion des carrières, pour une aide financière totale versée de 2 923 813 \$, joignant 58 404 personnes
- Cinq actions de promotion des carrières s'adressant précisément aux filles, sur un total de 84 actions, ont permis de joindre 29 441 jeunes filles ou femmes

Commentaires :

- Un soutien financier de 1 501 026 \$ a été versé dans le cadre du programme *Aide à la relève en science et en technologie* pour la conception et la réalisation de 52 projets qui ont joint 28 643 personnes. Un total de 47 partenaires, comme des établissements d'enseignement et des entreprises, ont été associés à ces projets.
- Un soutien de 1 315 787 \$ a été versé à 15 organismes majeurs de portée nationale et régionale.
- Un soutien financier de 107 000 \$ a été accordé à cinq projets spéciaux destinés spécifiquement aux filles (concours *Chapeau les filles!* et *Excelle science*, journée carrière *Les filles et les sciences*, un duo électrisant et l'assistance aux enseignants et aux jeunes filles en milieu défavorisé, les *Scientifines*). Enfin, les deux ententes spécifiques des régions de Montréal et de Québec, au profit de jeunes de milieux défavorisés, ont été poursuivies.
- Les sommes des ententes spécifiques de Montréal et de Québec ont été versées en 2001-2002. Les ententes doivent se terminer en 2004-2005.
- Les actions de promotion des carrières visent d'abord les jeunes du primaire et du secondaire, suivis des enseignants. Sont aussi spécifiquement visés, les filles et les jeunes des milieux défavorisés.
- Les activités de promotion des carrières comprennent notamment le développement de matériel pédagogique, l'expérimentation et la manipulation, des visites en classe ou en entreprise, des rencontres et des bourses de reconnaissance.

⁶ Une nouvelle méthode de collecte des données explique certaines variations par rapport aux années précédentes. D'ailleurs, la clientèle des 153 213 jeunes et parents joints par le Réseau du Conseil de développement du loisir scientifique et des neuf conseils du loisir scientifique régionaux est incluse dans l'indicateur concernant la diffusion de la science. La nature et les objectifs des activités de ce réseau ont aussi une portée en promotion des carrières, mais les statistiques sont déjà incluses dans l'indicateur portant sur la diffusion.



ORIENTATION

Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international

AXE D'INTERVENTION

La dotation d'infrastructures physiques

OBJECTIF 15

Contribuer à l'amélioration de l'environnement physique de la recherche

Indicateur :

Montant alloué aux infrastructures de recherche dans le cadre du *Programme d'appui au financement d'infrastructures* (PAFI)⁷

Résultat :

25,86 millions de dollars autorisés par le SCT pour la réalisation de 12 projets

Commentaires :

- En 2003-2004, le Québec a établi sa participation aux programmes de la *Fondation canadienne pour l'innovation* à 153,79 millions de dollars.
- Un virement du Plan d'immobilisations du MDERR vers ceux du MSSS et du MEQ, pour la réalisation de projets dans leur réseau respectif, est prévu dans une entente tripartite entre ces ministères.

⁷ L'indicateur *Montant d'investissement consenti pour les infrastructures financées par les gouvernements* a été remplacé par *Montant alloué aux infrastructures de recherche dans le cadre du Programme d'appui au financement d'infrastructures* (PAFI) afin d'éviter de compter deux fois les sommes investies et d'être plus précis.

ORIENTATION

Stimuler l'innovation dans toutes les organisations

AXE D'INTERVENTION

La valorisation de la recherche

OBJECTIF 16

Assurer l'appropriation, par les universités et leurs centres affiliés, des orientations de la Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI) en matière de propriété intellectuelle

Indicateur :

Conditionnement des octrois des fonds subventionnaires québécois au respect des dispositions du Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle⁸

Résultats :

- Les règles générales communes aux programmes du FQRNT, du FQRSC et du FRSQ engagent les demandeurs à respecter les principes énoncés dans le Plan d'action.
- Les universités ainsi que les établissements hôtes des centres de recherche reconnus par le FRSQ ont également été invités à adopter les principes du Plan d'action. À cet effet, un protocole d'entente leur a été soumis par les trois fonds ainsi que Valorisation-Recherche Québec et Génome Québec, qui, dans une initiative commune, conditionnent l'attribution de leur financement au respect de certaines dispositions issues du Plan d'action. La plupart des universités et établissements ont déjà adhéré à l'entente.

Commentaires :

- Une tournée des universités a également permis de constater que, pour la majorité d'entre elles, le cadre de gestion de la propriété intellectuelle en vigueur ou en processus d'adoption devrait permettre la mise en œuvre des orientations privilégiées par le Plan d'action.
- Les états financiers des trois fonds relevant du secteur RST (FQRNT, FQRSC et FRSQ) sont vérifiés et font l'objet d'une reddition de comptes distincte.

OBJECTIF 17

Établir les balises de la gestion de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement

Indicateur :

Adoption d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle dans les ministères et organismes

Résultat :

La version du cadre de gestion révisée à la suite d'une première consultation est disponible.

Commentaires :

Une consultation élargie a été planifiée; le lancement de l'opération doit avoir lieu au cours de l'année 2004-2005.

⁸ L'indicateur *Nombre de politiques de propriété intellectuelle harmonisées, adoptées et conformes aux principes de la PQSI* a été remplacé par un indicateur prenant en compte le Plan d'action qui précise la vision quant à la propriété intellectuelle. L'appropriation des orientations du Plan d'action par les établissements interpellés est suivie de façon qualitative et les fonds québécois de soutien à la recherche ont contribué à sa promotion de façon importante en conditionnant leur financement à la mise en œuvre du cadre qu'il propose.

AXE D'INTERVENTION
Le transfert des connaissances

OBJECTIF 18

Adapter le dispositif de liaison et de transfert

Indicateur :

Adoption et mise en œuvre du plan d'affaires du CRIQ

Résultat :

Le gouvernement a alloué les ressources budgétaires appropriées au CRIQ.

Commentaires :

Dans la foulée des travaux sur la modernisation de l'État, les mandats et l'organisation du CRIQ ont été examinés dans la perspective d'un meilleur accès des PME à la recherche industrielle et au transfert technologique.

AXE D'INTERVENTION
L'appui à l'innovation technologique

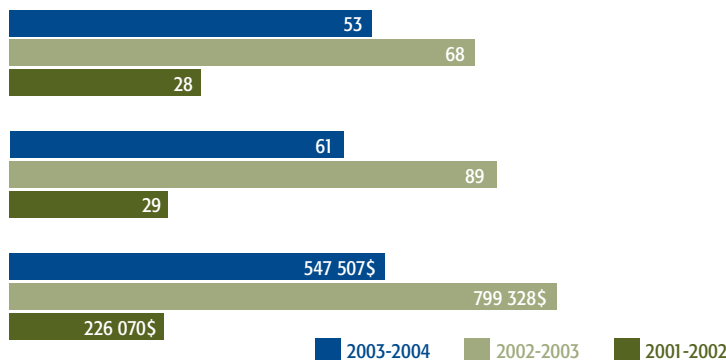
OBJECTIF 19

Améliorer l'infrastructure de soutien nécessaire à l'accompagnement des inventeurs

Indicateurs :

• Nombre d'inventeurs soutenus

Résultat :



Commentaires :

- Le MDERR a des ententes de partenariat avec 17 organisations régionales (13 CLD, trois incubateurs et un centre collégial de recherche), qui lui permettent d'offrir des services d'accompagnement aux inventeurs.
- L'ensemble des accompagnateurs et du personnel du MDERR, œuvrant au *Programme de soutien à la valorisation de l'invention* ont suivi un programme de formation spécialisée traitant de la gestion de la propriété intellectuelle, du développement technique et du prototypage ainsi que de la compréhension des marchés.



AXE D'INTERVENTION

Le soutien à l'innovation sociale

OBJECTIF 20

Développer, au sein du secteur public, la capacité de soutien à l'innovation sociale

Indicateur :

Nombre de projets d'innovation sociale appuyés

Résultat :

Sept projets ont démarré dans le cadre de mesures pilotes mises en œuvre par le Secrétariat à l'action communautaire autonome. Deux projets ont démarré en août 2003 et les cinq autres en février 2004.

Commentaires :

- Les deux projets ayant démarré en août 2003 ont été présentés par : le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) (100 000\$) ainsi que le Groupe de ressources techniques et l'Université de Montréal (80 000\$).
- Les cinq projets ayant démarré en février 2004 ont été présentés par le Service aux collectivités de l'UQAM (100 000\$), le cégep de Jonquière (90 000\$), l'INRS Urbanisation, culture et société (80 000\$), Le Centre Mariebourg (72 000\$) et l'Université Laval (20 500\$).
- De plus, afin de soutenir le transfert des résultats de la recherche en sciences sociales et humaines, 250 000\$ ont été accordés au CLIPP pour deux projets : Cartographie des acteurs, des utilisateurs et des connaissances issues de la recherche psychosociale; Besoins prioritaires des entreprises en transfert de connaissances issues de la recherche psychosociale.
- En outre, Valorisation-Recherche Québec, un organisme à but non lucratif créé par le gouvernement, a accordé au CLIPP 3 millions de dollars sur trois ans pour ses infrastructures et son fonctionnement.

LE PLAN STRATÉGIQUE 1999-2002⁹ DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Il est à noter que les résultats présentés dans cette section ne prennent en compte que les 94 CLD et les 14 CRD qui sont sous la responsabilité du MDERR.

Les CRD des régions de Montréal et de Laval ainsi que les CLD de ces mêmes régions relèvent du MAMSL. Le CRD et les CLD de la Capitale-Nationale relèvent, quant à eux, du Bureau de la Capitale-Nationale.

ORIENTATION

Contribuer à la mise en place de mesures favorisant un développement durable sur l'ensemble du territoire québécois

AXE D'INTERVENTION

Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel

OBJECTIF 21

Veiller à ce que le bilan annuel produit par chacun des CLD fasse état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire

Indicateur :

Nombre de bilans produits comportant les données requises en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat/nombre de CLD

Résultat :

Tous les bilans produits par les CLD font état des résultats obtenus en matière de création d'emplois, de création ou de consolidation d'entreprises et d'investissements générés dans leurs milieux respectifs.

Commentaires :

- En 2003, les CLD ont accordé des aides financières totalisant près de 37,4 millions de dollars. Ces aides financières ont contribué à la création et au maintien de 13 518 emplois de même qu'à la création ou à la consolidation de 1 782 entreprises. Il est prévu que les projets d'entreprises financés grâce à ces contributions généreront des investissements de près de 440 millions de dollars.
- Le tableau de la page suivante présente les retombées des aides financières accordées par les CLD ainsi qu'une ventilation du soutien financier provenant du *Fonds local d'investissement* (FLI) et des aides financières destinées aux entreprises d'économie sociale et aux jeunes entrepreneurs.

⁹ Ce plan stratégique a été mis à jour en 2001-2002.

Retombées des aides financières accordées par les CLD sur les emplois, les entreprises et les investissements en 2003

	Emplois			Entreprises			Investissements		
	Créés	Maintenus	Total	Créées	Consolidées	Total	Contributions des CLD	Autres	Total
FLI	2 663	4 224	6 887	287	360	647	23 178 564	218 679 586	241 858 150
Entreprises d'économie sociale	1 601	3 522	5 123	165	341	506	9 812 858	107 193 176	117 006 034
Jeunes entrepreneurs	1 508	–	1 508	629	–	629	4 404 637	77 315 597	81 720 234
Total	5 772	7 746	13 518	1 081	701	1 782	37 396 059	403 188 359	440 584 418
Moyenne/CLD (94 CLD)	61	82	144	12	7	19	397 830	4 289 238	4 687 068

Note : Après examen, nous constatons que l'indicateur de l'objectif 21 peut présenter des erreurs qu'il a été impossible de corriger avant impression.

OBJECTIF 22

S'assurer que tous les CLD regroupent ou coordonnent l'ensemble des organismes d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire

Indicateurs :

- Nombre d'organismes coordonnés par le CLD / nombre d'organismes présents sur le territoire
- Nombre d'organismes intégrés par le CLD / nombre d'organismes présents sur le territoire

Résultats :

Relations qu'entretiennent les CLD avec les autres organismes de leur territoire

- 14,5 % (51/351) des organismes ont des ententes de services avec les CLD. Ces organismes sont donc intégrés aux CLD ou coordonnés par ces derniers.
- 82,6 % (290/351) des organismes ont des relations régulières ou occasionnelles avec les CLD
- 2,8 % (10/351) des organismes n'ont aucune relation avec les CLD

Commentaires :

Dans leur rapport annuel d'activité 2003, les CLD ont identifié 351 organismes non gouvernementaux (en moyenne 3,7 organismes par CLD) offrant des services de soutien technique ou financier à l'entrepreneuriat local. Les services proposés par ces organismes sont diversifiés, constituent des services de première ligne et sont offerts par des organismes œuvrant à l'échelle locale. Le pourcentage important (82,6 %) des organismes ayant des relations régulières ou occasionnelles avec les CLD montre que les activités de ces organismes s'harmonisent avec celles des CLD.

OBJECTIF 23

S'assurer que le bilan annuel produit par chacun des CRD fasse état des résultats dans le cadre du Fonds de développement régional en ce qui concerne les ententes spécifiques et les projets structurants

Indicateur :

Nombre de bilans produits comportant les données requises sur la présentation des résultats dans le cadre du Fonds de développement régional/ nombre de CRD

Résultat :

100 % des bilans produits par les CRD font état des résultats du FDR

Commentaires :

En 2003-2004, les nouveaux engagements du Fonds de développement régional (FDR) totalisent 25,7 millions de dollars. Il est à noter qu'au cours de l'année, un nouveau volet sur la diversification économique a été ajouté au FDR pour 12 des 14 CRD sous la responsabilité du MDERR. Le Fonds de diversification économique était auparavant sous la responsabilité de la Société de diversification économique des régions et le solde non dépensé au 31 mars 2003 a été viré au FDR.

Engagements du Fonds de développement régional pour le financement des nouvelles ententes spécifiques, des projets structurants et des projets de diversification économique

Période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Régions	Ententes spécifiques (\$)	Projets structurants (\$)	Diversification économique (\$)	Total (\$)
Bas-Saint-Laurent	–	375 520	1 627 429	2 002 949
Saguenay – Lac-Saint-Jean	–	6 500	1 805 628	1 812 128
Mauricie	–	712 140	1 828 268	2 540 408
Estrie	661 000	768 574	1 666 398	3 095 972
Outaouais	–	523 623	–	523 623
Abitibi-Témiscamingue	225 000	390 000	870 994	1 485 994
Côte-Nord	40 000	835 003	963 674	1 838 677
Nord-du-Québec	150 000	306 484	336 750	793 234
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	–	588 854	–	588 854
Chaudière-Appalaches	195 000	507 467	1 704 340	2 406 807
Lanaudière	300 000	1 709 228	649 645	2 658 873
Laurentides	200 000	584 016	228 854	1 012 870
Montréal	370 000	1 044 200	1 668 878	3 083 078
Centre-du-Québec	75 000	421 050	1 378 120	1 949 170
Total	2 216 000	8 772 659	14 728 978	25 717 637

OBJECTIF 24

Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent une présence des jeunes sur leur conseil d'administration

Indicateur :

Présence de jeunes sur les conseils d'administration des CLD et des CRD

Résultat :

Les jeunes (35 ans et moins) représentent 8,4 % des membres des conseils d'administration des CLD et 16,4 % des membres des conseils d'administration des CRD.

Commentaires :

On retrouve 142 jeunes au sein des conseils d'administration des CLD. Toutefois, près du quart des CLD (22), n'avaient pas de jeunes à leur conseil d'administration en 2003. Par ailleurs, presque tous les CRD se sont assurés que des jeunes font partie de leur conseil d'administration en 2003-2004.

Présence des jeunes au sein des conseils d'administration des CLD et des CRD

Régions	CLD*			CRD**		
	Nombre de jeunes	Nombre d'administrateurs	(%)	Nombre de jeunes	Nombre d'administrateurs	(%)
Bas-Saint-Laurent	19	153	12,4	4	55	7,3
Saguenay – Lac-Saint-Jean	4	84	4,8	9	36	25,0
Mauricie	8	100	8,0	1	16	6,2
Estrie	7	147	4,8	1	47	2,1
Outaouais	6	77	7,8	1	45	2,2
Abitibi-Témiscamingue	7	77	9,1	17	61	27,9
Côte-Nord	7	100	7,0	15	53	28,3
Nord-du-Québec	8	53	15,1	29	65	44,6
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	12	94	12,8	4	42	9,5
Chaudière-Appalaches	19	167	11,4	17	53	32,1
Lanaudière	8	116	6,9	5	57	8,8
Laurentides	11	142	7,7	1	47	2,1
Montréal	16	286	5,6	3	63	4,8
Centre-du-Québec	10	90	11,1	0	13	0,0
Total	142	1 686	8,4	107	653	16,4

* au 31 décembre 2003

** au 31 mars 2004

Évolution de la présence des jeunes au sein des conseils d'administration

CLD		CRD	
	Présence (%)		Présence (%)
1998	9,4	1998-1999	n. d.
1999	10,0	1999-2000	n. d.
2000	9,6	2000-2001	n. d.
2001	9,1	2001-2002	6,3
2002	9,1	2002-2003	11,8
2003	8,4	2003-2004	16,4

OBJECTIF 25

Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent une présence équitable des femmes sur leur conseil d'administration

Indicateur :

Présence de femmes sur les conseils d'administration des CLD et des CRD

Résultat :

Les femmes représentent 25,8% des membres des conseils d'administration des CLD et 29,6% des membres des conseils d'administration des CRD.

Commentaires :

Tous les CLD et tous les CRD se sont assurés d'une présence significative de femmes au sein de leur conseil d'administration respectif.

Présence des femmes au sein des conseils d'administration des CLD et des CRD

Régions	CLD*			CRD**		
	Nombre de femmes	Nombre d'administrateurs	(%)	Nombre de femmes**	Nombre d'administrateurs	(%)
Bas-Saint-Laurent	33	153	21,6	18	55	32,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	15	84	17,9	13	36	36,1
Mauricie	31	100	31,0	7	16	43,8
Estrie	39	147	26,5	9	47	19,1
Outaouais	26	77	33,8	19	45	42,2
Abitibi-Témiscamingue	17	77	22,1	20	61	32,8
Côte-Nord	23	100	23,0	13	53	24,5
Nord-du-Québec	13	53	24,5	15	65	23,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	94	21,3	8	42	19,0
Chaudière-Appalaches	48	167	28,7	15	53	28,3
Lanaudière	25	116	21,6	13	57	22,8
Laurentides	39	142	27,5	18	47	38,3
Montréal	74	286	25,9	22	63	34,9
Centre-du-Québec	32	90	35,6	3	13	23,1
Total	435	1686	25,8	193	653	29,6

* au 31 décembre 2003

** au 31 mars 2004

Évolution de la présence des femmes au sein des conseils d'administration

CLD		CRD	
	Présence (%)		Présence (%)
1998	25,3	1998-1999	20,0
1999	25,6	1999-2000	20,0
2000	26,9	2000-2001	25,0
2001	26,6	2001-2002	27,1
2002	28,1	2002-2003	30,2
2003	25,8	2003-2004	29,6

AXE D'INTERVENTION

Élaboration et mise en œuvre de stratégies en vue de favoriser et de soutenir le développement des territoires en difficulté

OBJECTIF 26

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions ressources

Indicateur :

Mise en œuvre de la stratégie de développement des régions ressources

Résultat :

- Investissements par le Ministère d'un total de 36 980 784\$, soit :
- 25 005 315\$ investis directement dans divers projets et initiatives
- 11 975 469\$ transférés à cinq ministères¹⁰ partenaires pour la mise en œuvre de la Stratégie

Commentaires :

- La mise en œuvre de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* en est à sa troisième année et elle doit prendre fin en mars 2006. Six ministères, incluant le MDERR, ont participé à la gestion des différentes mesures budgétaires visant le développement et la diversification économique des régions ressources. Ces investissements ont été effectués principalement dans le cadre du *Programme de soutien aux projets économiques*, lequel s'applique aussi à 18 MRC moins favorisées des régions centrales, du *Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence* ainsi que des ententes spécifiques portant sur le développement de l'offre touristique.
- En ce qui concerne le *Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence*, le MDERR a participé au financement de 11 projets pour un montant total de 3 514 000\$. Plusieurs de ces projets s'inscrivent dans la Stratégie québécoise des ressources, sciences et technologies marines, Plein Cap sur la mer, destinée à réaliser le plein potentiel économique des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord.
- Le tableau ci-dessous présente, par région, le nombre de projets, l'aide financière accordée, les investissements prévus ainsi que l'impact sur la création d'emplois, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets économiques*.

¹⁰ Ministères des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Environnement, de l'Éducation et des Transports.

Programme de soutien aux projets économiques, en 2003-2004

	Nombre de projets	Aide financière accordée (\$)	Investissements prévus (\$)	Nombre de nouveaux emplois prévus
RÉGIONS				
Régions ressources				
Bas-Saint-Laurent	17	732 394	18 833 339	205
Saguenay – Lac-Saint-Jean	7	732 391	10 226 225	124
Mauricie	6	575 562	7 716 880	33
Abitibi-Témiscamingue	7	683 094	7 782 764	78
Côte-Nord	12	718 748	10 586 682	151
Nord-du-Québec	10	913 320	11 142 484	54
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	17	1 289 050	20 280 871	159
Total partiel – Régions ressources	76	5 644 559	86 569 245	804
Régions centrales *				
Estrie	–	–	–	–
Outaouais	4	439 436	6 857 506	37
Chaudière-Appalaches	14	771 464	16 116 419	158
Lanaudière	2	136 163	2 066 619	18
Laurentides	4	292 957	5 890 000	23
Montérégie	1	125 000	1 008 000	8
Centre-du-Québec	6	250 153	4 351 387	70
Total partiel – Régions centrales	31	2 015 173	36 289 931	314
TOTAL	107	7 659 732	122 859 176	1 118

* Ce programme s'adresse également à 18 MRC moins favorisées des régions centrales.

ORIENTATION

Assurer l'harmonisation des interventions gouvernementales, en matière de développement local et régional, et leur adaptation aux spécificités locales et régionales

AXE D'INTERVENTION

Accentuation de la démarche de régionalisation de l'action gouvernementale

OBJECTIF 27

Favoriser la conclusion d'ententes spécifiques et plus particulièrement celles qui sont prévues dans les ententes cadres de développement

Indicateurs :

- Nombre d'ententes spécifiques conclues / nombre d'objets potentiels d'ententes spécifiques figurant dans les ententes cadres
- Nombre additionnel d'ententes spécifiques conclues

Résultats :

- Quatre nouvelles ententes spécifiques ont été conclues / 183 objets potentiels d'ententes spécifiques prévus aux ententes cadres
- Sept autres ententes spécifiques ont aussi été conclues

Commentaires :

- Les 12 ententes cadres en vigueur identifient 183 objets potentiels d'ententes spécifiques dont 58 se sont effectivement concrétisées à ce jour en ententes spécifiques. Un total de 11 nouvelles ententes spécifiques ont été conclues pendant l'année. Une grande majorité de celles-ci concourent à la mise en œuvre des ententes cadres même si elles n'étaient pas prévues au moment de leurs signatures.
- Il est à mentionner qu'aucune nouvelle entente cadre n'a été signée en 2003-2004, compte tenu de la nouvelle Loi sur le MDERR.
- Le tableau à la page suivante présente les détails par région.

Ententes spécifiques, par région en 2003-2004

Régions	Ententes spécifiques conclues en 2003-2004			Nombre d'objets potentiels d'ententes spécifiques prévus à l'entente cadre	Nombre d'ententes spécifiques conclues depuis la signature de l'entente cadre
	Ententes prévues à l'entente cadre	Autres ententes	Total		
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	11	4
Saguenay – Lac-Saint-Jean	0	0	0	31	10
Mauricie	0	0	0	11	6
Estrie	1	2	3	10	4
Outaouais	0	0	0	23	5
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	19	8
Côte-Nord	1	0	1	12	6
Nord-du-Québec	s. o.	0	0	s. o.	s. o.
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	19	5
Chaudière-Appalaches	s. o.	1	1	s. o.	s. o.
Lanaudière	0	1	1	13	3
Laurentides	1	0	1	14	2
Montréal	1	0	1	11	4
Centre-du-Québec	0	1	1	9	1
Estrie et Montréal	s. o.	1	1	s. o.	s. o.
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	s. o.	1	1	s. o.	s. o.
TOTAL	4	7	11	183	58



LE PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004 DE TOURISME QUÉBEC

ORIENTATION

Poursuivre le virage-client

AXE D'INTERVENTION

Favoriser le développement et la promotion des expériences touristiques en émergence

OBJECTIF 28

Augmenter la fréquentation touristique du Québec pendant l'hiver et ses retombées économiques.

Indicateurs :

Résultats :

	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Proportion des voyages et des dépenses en hiver par rapport au total de l'année (%)	27,9	27,6	25,8
Proportion des recettes encaissées en hiver par rapport au total de l'année (%)	28,3	28,2	24,7

Commentaires :

- Les résultats montrent que la fréquentation touristique en 2003-2004 connaît une légère augmentation par rapport à celles des hivers précédents. Cette hausse est attribuable aux touristes québécois.
- Les contrecoups des événements survenus en 2003 semblent s'être prolongés pendant la saison hivernale 2003-2004. En effet, les entrées directes des touristes internationaux (États-Unis et autres pays que les États-Unis) au Québec indiquent une diminution de 5,3 % par rapport à la saison hivernale 2002-2003. On enregistre également une diminution de 5,8 % du nombre de voyages des touristes canadiens au Québec pendant l'hiver 2003-2004 par rapport à l'année précédente.
- Le Plan stratégique 2001-2004 prévoyait atteindre des proportions de 29 % des voyages et de 26 % des recettes annuelles à l'hiver 2004-2005. On observe qu'en ce qui a trait à la proportion des recettes encaissées pendant l'hiver, la cible est atteinte depuis 2002-2003. En ce qui concerne la proportion du nombre de voyages faits en hiver, tout porte à croire que cette cible pourrait être atteinte, comme prévu, pendant l'hiver 2004-2005.
- Il est à noter que les données hivernales couvrent les mois de décembre à mars, de chaque année financière.

ORIENTATION

Consolider les marchés actuels et en conquérir de nouveaux

AXE D'INTERVENTION

Adapter les stratégies promotionnelles à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de communication

OBJECTIF 29

Promouvoir l'adhésion de l'industrie à Bonjour Québec.com (BQC) et développer sa visibilité et sa fréquentation¹¹

Indicateurs :

Résultats :

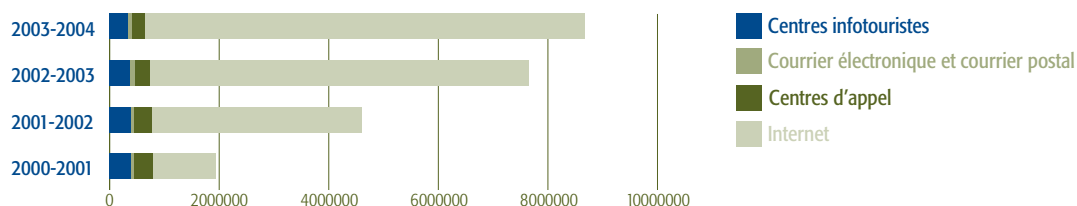
	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
• Nombre de visites dans le site www.bonjourquebec.com	8 041 839	6 932 311	3 826 991	1 152 745
• Nombre de courriels traités	64 898	53 179	42 082	19 780
• Nombre de courriers traités	17 828	42 964	18 265	29 405
• Nombre d'appels traités	234 814	274 997	323 957	347 155
• Nombre d'actes de renseignements fournis dans les centres Infotouriste	325 289	365 362	381 511	389 956
• Nombre total de demandes de renseignements	8 684 668	7 668 813	4 592 806	1 939 041

Commentaires :

- Le plan stratégique visait essentiellement à promouvoir l'adhésion de l'industrie à Bonjour Québec.com (BQC). La cible proposée visait l'adhésion de 1 250 établissements d'hébergement au centre d'affaires électronique d'ici 2005. En accord avec le partenaire privé Bell Canada, la cible initiale a été ramenée à 700 établissements pour qu'il y ait une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Les résultats ont été atteints en 2002-2003 avec 703 adhérents.
- Les priorités ont été réorientées vers l'augmentation de la fréquentation de BQC auquel on peut accéder par divers canaux et particulièrement le site Internet. La progression très importante de l'achalandage global des différents points de service de BQC témoigne du succès de la stratégie de marketing qui fut déployée, notamment les actions en webmarketing : 8,7 millions de clients ont utilisé les différents points de service, comparativement à 7,7 millions de clients en 2002-2003 et 4,6 millions de clients en 2001-2002.
- Au 10 mars 2004, le bulletin électronique mensuel de BQC comptait plus de 82 685 abonnés.

¹¹ L'objectif comprend les volets de la visibilité et de la fréquentation de BQC depuis 2002-2003. L'indicateur *Nombre d'adhésions des établissements d'hébergement au centre d'affaires électroniques* est remplacé par de nouveaux indicateurs permettant de mesurer exclusivement la visibilité et la fréquentation de BQC et de ses services.

Achalandage des différents points de service de Bonjour Québec.com



AXE D'INTERVENTION

Accorder la priorité aux marchés offrant le meilleur retour sur l'investissement

OBJECTIF 30

Accélérer la croissance du volume et des recettes touristiques sur les marchés cibles

Indicateurs :

Résultats :

	Marché cible	Cible (2005)	2003	2002	2001
Nombre de voyages des touristes (en millions)	Québec	16,500	20,884	19,815	16,095
	Canada	3,800	3,589	4,109	4,084
	États-Unis	2,800	2,224	2,555	2,336
	Autres pays	1,600	0,800	0,997	1,016
Recettes des touristes (en milliards de dollars)	Québec	2,500	3,557	3,450	2,684
	Canada	1,100	1,091	1,419	1,262
	États-Unis	1,500	1,217	1,454	1,281
	Autres pays	1,800	0,845	0,962	0,958

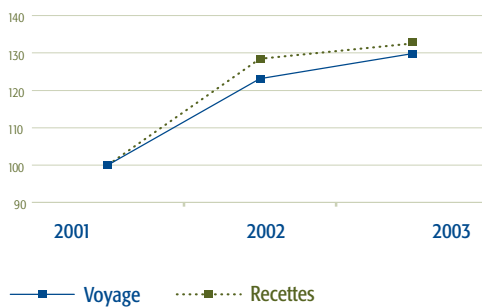
Commentaires :

- En 2003, différents événements, tels que le conflit en Irak, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le ralentissement de l'économie, semblent avoir eu un impact sur la venue des touristes internationaux au Québec.
- Le nombre de voyages réalisés au Québec par les touristes américains ainsi que les recettes en découlant ont diminué en 2003 par rapport à 2002. Le même scénario s'est produit en ce qui a trait aux touristes provenant des autres pays. Pour ces deux marchés, l'écart entre les résultats obtenus en 2003 et les cibles fixées dans le Plan stratégique 2001-2004 pour l'année 2005 laisse entrevoir que ces dernières ne pourront être atteintes.
- Par ailleurs, les événements mentionnés précédemment ne semblent pas avoir affecté outre mesure les voyages des touristes québécois au Québec. En effet, le nombre de voyages et les recettes en 2003 ont connu une hausse, respectivement de 5,4 % et 3,1 %, par rapport à l'année précédente. Cela n'a pas été le cas pour le nombre de voyages faits au Québec par les touristes canadiens et les recettes générées par de tels voyages.

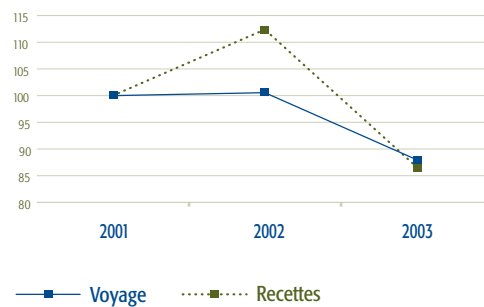
- Les résultats concernant les voyages intérieurs, c'est-à-dire pour le Québec et le Canada, ne peuvent être comparés aux cibles fixées par le Plan stratégique 2001-2004 pour l'horizon 2005. Ces cibles avaient été déterminées avant que ne soit introduit en 2002 un changement méthodologique à la collecte des données de l'*Enquête sur les voyages des Canadiens* (EVC). Depuis, Statistique Canada a révisé les résultats des années antérieures (1998 à 2001) sur la base des données de l'EVC de 2002. Cela explique l'écart entre les résultats que contient le Rapport annuel de gestion 2001-2002 et ceux du tableau ci-dessus.
- Il est à noter que les données cumulées couvrent l'année civile, de janvier à décembre, et non l'exercice financier du Ministère.
- Les graphiques ci-dessous présentent la variation de l'indice du volume et des dépenses des touristes au Québec, par marché, de 2001-2003.

Évolution de l'indice du volume et des dépenses des touristes au Québec, par marché de 2001 à 2003 (indice : 2001 = 100)

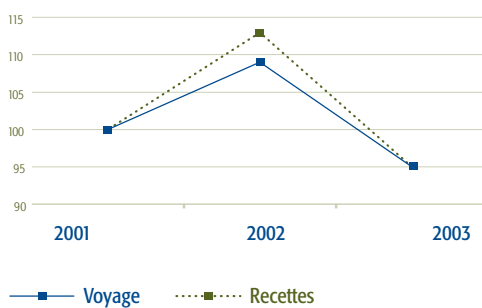
Touristes du Québec



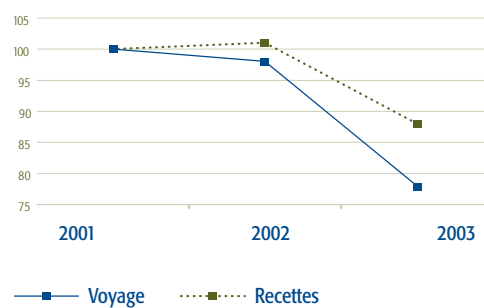
Touristes des autres provinces



Touristes du marché américain



Touristes des autres marchés internationaux



LES RÉSULTATS DÉCOULANT DES DÉCLARATIONS DE SERVICES AUX CITOYENS

La présente section traite des résultats relatifs aux engagements retenus, aux fins de la présentation de résultats, dans les déclarations de service aux citoyens du MIC et de Tourisme Québec.

Rappelons qu'aucun résultat n'est présenté relativement aux engagements contenus aux déclarations de services aux citoyens du MRST et du MREG. Des explications sont fournies pour ces engagements dans la section *Les engagements exclus* de l'annexe 4 intitulée *Les objectifs et les engagements absents de ce rapport*.

Les résultats relatifs aux engagements de traiter les demandes, selon certains délais, une fois qu'elles sont complètes

Engagements	Nombre de demandes	Taux de respect des délais		
	2003-2004	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Répondre aux courriels transmis à info.peq@mderr.gouv.qc.ca (Placement étudiant) dans un délai de trois jours.	192	96 %	96,5 %	96 %
Traiter dans un délai de deux jours les demandes d'inscription (emploiétudiant.qc.ca) reçues en mode électronique au Placement étudiant.	74 166	99 %	99,7 %	100 %
Émettre dans un délai de trois semaines les certificats d'admissibilité et les certificats de coopératives de petite taille et de taille moyenne reliés au <i>Régime d'investissement coopératif</i> .	50	100 %	100 %	100 %
Traiter dans un délai de trois semaines les demandes d'aide financière au programme <i>Impact PME</i> relatives à la réalisation de projets en matière d'innovation ou de développement des marchés	2 400	75 %	85 %	86 %
Traiter dans un délai de trois semaines les demandes d'aide financière ou de certificat relatives au <i>Programme d'appui au développement d'une cité de l'optique</i> dans la région de Québec.	27	89 %	75 %	36 %
Traiter dans un délai de trois semaines les demandes d'aide financière des employeurs relatives au <i>Programme de soutien à l'emploi stratégique</i> ¹² .	317	98 %	53 %	21 %

¹² Ce programme n'a eu cours que pendant les deux premiers trimestres de l'année.

Les résultats relatifs aux services aux touristes

Engagements

	2003-2004	Résultats 2002-2003	2001-2002
Délai moyen d'attente lors d'appels téléphoniques (délai cible de 2 minutes)	43 s	51 s	1 min 18 s
Délai moyen d'attente au Centre Infotouriste de Montréal (délai cible de 5 minutes)	2 min 34 s	2 min 14 s	1 min 51 s
Délai moyen d'attente au Centre Infotouriste de Québec (délai cible de 5 minutes)	1 min 30 s	n. d.	n. d.
Délai moyen de livraison des envois de documentation :			
• aux États-Unis (délai cible de 6 jours)	5,2 jours	5,0 jours	4,6 jours
• au Québec et au Canada (délai cible de 5 jours)	3,2 jours	3,3 jours	2,9 jours
Délai moyen de traitement des courriels de demandes d'information touristique (délai cible de 48 heures)	40,8 h	33,2 h	39,5 h
Taux de satisfaction de la clientèle du renseignement touristique :			
• centres Infotouriste	99,0 %	96,5 %	99,0 %
• centres d'appels	97,9 %	n. d.	n. d.

Les résultats relatifs au traitement des plaintes à Tourisme Québec

Engagements

	2003-2004	Résultats 2002-2003	2001-2002
Délai de transmission d'un accusé de réception pour les plaintes reçues (taux de respect du délai de 7 jours)	95,7 %	94 %	n. d.
Délai moyen de traitement des plaintes reçues concernant les services de Tourisme Québec (délai cible de 1 mois)	19 jours	24 jours	n. d.
Nombre de plaintes reçues concernant l'approche du personnel (courtoisie, respect des besoins, empressement, compétence, équité et respect de la confidentialité)	0	9	n. d.
Nombre de plaintes concernant les activités de Tourisme Québec	136 (12,2 % des plaintes totales)	220 (21 % des plaintes totales)	n. d.

Les résultats relatifs au traitement des plaintes, ailleurs au Ministère

Aucune plainte relative au personnel ou à un service livré n'a été adressée au Ministère.

Le contenu et la qualité des sessions de formation, d'information ou de sensibilisation

En ce qui a trait à l'engagement relatif à la réponse aux besoins des entreprises quant au contenu et à la qualité des sessions de formation, d'information ou de sensibilisation organisées par le Ministère, des questionnaires sont remis aux participants à ces sessions. Outre ce qui concerne les activités de formation sur les meilleures pratiques d'affaires, le taux de satisfaction atteint 97 % pour les 718 (371 + 347) participants aux ateliers-visites en entreprise et aux sessions de formation sur le commerce international.

L'amélioration continue de la qualité des services

Cette information est traitée à la page 83 de la section *L'accessibilité et la qualité des services aux citoyens* de la partie *Les exigences législatives et gouvernementales*.



LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Les travaux d'évaluation des politiques, programmes, stratégies et mesures du Ministère visent à apprécier leur pertinence, l'efficacité avec laquelle leurs objectifs sont poursuivis ainsi que l'efficience et les effets des moyens mis en place. L'évaluation fournit un éclairage sur l'état d'un programme, propose des améliorations dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et constitue une aide à la prise de décision.

Les travaux réalisés en 2003-2004 sont un apport à l'exercice de révision des programmes en cours au Ministère. De façon plus spécifique, voici les résultats des évaluations de programmes complétées au cours de l'année :

- l'évaluation du Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) a permis de préciser les exigences du Ministère lors du renouvellement de la convention de subvention ;
- l'évaluation des mesures fiscales *Visa pour les consortiums de recherche précompétitive* et *Congé fiscal pour chercheurs étrangers* a conduit à mieux comprendre la valeur de ces mesures et à proposer des améliorations dans le cadre de la gestion axée sur les résultats ;
- les évaluations des programmes *Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation*, *Aide à la relève en science et en technologie*, *Aide technique et financière pour la mise en valeur des applications technologiques*, *Soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale* ainsi que l'évaluation conjointe du volet Commissaires à l'exportation du *Fonds de partenariat*, faite par le MDERR et Développement économique Canada, ont également conduit à proposer des améliorations dans le cadre de la gestion axée sur les résultats ;
- le rapport d'évaluation du programme *Décennie québécoise des Amériques* a été utilisé par la Direction responsable de sa gestion pour préciser ses nouvelles orientations et son plan d'action.

Entreprises en 2003-2004, les évaluations des programmes suivants se poursuivront en 2004-2005 :

- Centres collégiaux de transfert de technologie, en collaboration avec le ministère de l'Éducation ;
- Soutien à la valorisation de l'invention technique et technologique ;
- Congé fiscal pour experts étrangers ;
- Visa pour le crédit d'impôt remboursable pour les projets de recherche précompétitive ;
- Agents de développement rural ;
- Soutien au développement des produits du terroir ;
- Impacts de la recherche, en collaboration avec les fonds de recherche québécois ;
- Soutien aux vitrines technologiques ;
- Pactes ruraux, en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

Un plan triennal d'évaluation des programmes du Ministère pour la période 2004-2007 a été adopté en mars 2004.



PARTIE 4

L'utilisation des ressources

Cette partie couvre les volets suivants: les ressources humaines, les ressources financières, les ressources informationnelles et les ressources matérielles.

LES RESSOURCES HUMAINES

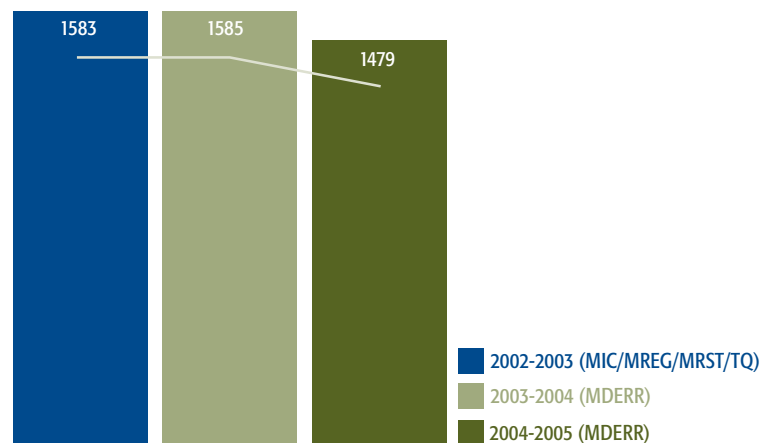
L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ET SA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

L'effectif du Ministère est représenté, dans les deux figures ci-après, selon l'effectif total autorisé et selon l'effectif en place. L'évolution de l'effectif est présentée à partir des données de l'effectif total autorisé alors que la répartition de l'effectif par catégorie d'emploi est illustrée à partir de l'effectif total en place.

L'effectif total autorisé apparaît au Livre des crédits (Volume II du Budget de dépenses) déposé à l'Assemblée nationale et représente le nombre de postes accordés annuellement au Ministère par le SCT. Ces postes sont comptabilisés en équivalents temps complet (ETC), donc ramenés sur la base d'un travail annuel de 35 h/semaine. Quant à l'effectif total en place, il représente le nombre total de personnes travaillant au Ministère.

La figure ci-dessous illustre l'évolution de l'effectif total autorisé au cours de la période du 1^{er} avril 2002 au 1^{er} avril 2004.

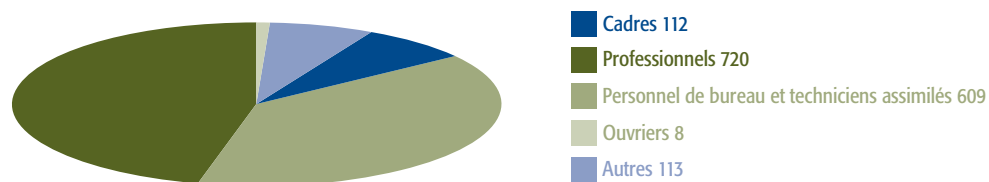
L'évolution de l'effectif total autorisé



L'effectif total autorisé au Livre des crédits pour les quatre anciennes organisations se chiffrait, au 1^{er} avril des années financières 2002-2003 et 2003-2004, respectivement à 1 583 ETC et à 1 585 ETC. Au 1^{er} avril 2004, l'effectif total autorisé du MDERR a été établi à 1 479 ETC, en raison des économies de postes réalisées à la suite du regroupement des quatre organisations.

La figure ci-dessous présente la répartition, par catégorie d'emploi, de l'effectif en place au Ministère au 31 mars 2004. À cette date, le Ministère employait 1 562 personnes¹⁵. Ce nombre total réfère aux individus travaillant au Ministère, et non au nombre de postes octroyés par le SCT. Le Ministère en étant à sa toute première année d'existence, une comparaison relativement à la distribution du personnel par catégorie d'emploi ne peut être établie.

La répartition de l'effectif en place, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2004



Le personnel figurant dans la catégorie « autres » comprend le personnel hors-cadre du Ministère, le personnel de cabinet, les étudiants et les stagiaires.

Pour plus de détails concernant l'effectif total en place au 31 mars 2004, des compilations sont présentées, aux pages 79 à 82, sur la représentation des groupes cibles, des personnes handicapées, des femmes et du personnel âgé de moins de 35 ans.

INITIATIVES MISES EN ŒUVRE POUR LES PERSONNES

L'année 2003-2004 a donné lieu à l'harmonisation et à la mise à jour de nombreuses politiques et directives, afin d'outiller les gestionnaires dans leur gestion des personnes. Voici également des initiatives mises en œuvre.

L'AIDE À LA PERSONNE

En matière d'aide à la personne, des efforts considérables ont été consentis pour tenir compte de la dimension humaine et des besoins du personnel dans le contexte de changement organisationnel. Cela se concrétise notamment par :

- l'harmonisation du programme d'aide aux personnes ;
- un taux de consultation de 13 % du personnel ;
- des activités de prévention, de gestion du changement, de consolidation d'équipe et de gestion du stress ;
- une nouvelle politique ministérielle sur le harcèlement psychologique.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le Ministère a consacré 1,51 % de sa masse salariale au développement et au maintien de l'expertise de son personnel, ce qui est supérieur à l'objectif fixé (1 %) par la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*. La formation donnée au personnel a permis notamment d'aider les employés à acquérir les compétences requises.

¹⁵ Le nombre total d'employés de 1 562 inclut les employés de tous les statuts, soit permanents, temporaires, occasionnels, étudiants, stagiaires et personnel de cabinet.

LA SANTÉ DES PERSONNES

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre en matière de santé, dont la tenue de diverses activités de prévention organisées dans le cadre de la quinzaine de la santé globale, les visites de l'infirmière en milieu de travail, la séance de vaccination et la clinique sur le cholestérol. Ces actions contribuent à sensibiliser les employés à l'importance de s'occuper de sa santé.

LA PRÉSERVATION D'UN CLIMAT DE TRAVAIL SAIN

Dans le contexte de changement organisationnel, il y a eu relance et/ou mise en place de comités patronaux-syndicaux intégrés : Comité ministériel sur l'organisation du travail, Comité mixte ministériel des relations professionnelles et Comité ministériel des relations professionnelles. Des rencontres mensuelles ont été l'occasion d'échanges pour la mise en place du MDERR. Ces comités, qui ont joué un rôle important, ont permis de discuter et de partager l'information sur l'intégration du personnel du MDERR et sur la manière d'appliquer les conventions collectives. Ces rencontres ont eu un effet positif sur les relations patronales-syndicales et sur le climat organisationnel.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

LE BUDGET DE DÉPENSES ET LES DÉPENSES RÉELLES

Le budget de dépenses et les dépenses réelles en 2003-2004, par programme, sont les suivants :

	Budget de dépenses* (000\$)	Dépenses réelles (000\$)
Programme 1	41 669,6	38 498,2
Programme 2	441 597,1	370 354,5
Programme 3	238 255,8	234 765,7
Programme 4	126 595,2	146 432,7
Total	848 117,7	790 051,1

* Ces données apparaissent au volume III du Budget de dépenses 2003-2004 déposé à l'Assemblée nationale le 13 juin 2003.

L'écart total entre le budget et les dépenses réelles s'élève à 58,1 millions de dollars. Cette variation se retrouve principalement au programme 2 du Ministère et plus spécifiquement à la provision pour créances douteuses. Des précisions sont fournies dans les commentaires sur le programme 2.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Programme 1 : Direction du Ministère

Le programme 1 regroupe les budgets des unités administratives de la direction générale du Ministère. Il vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière d'affaires publiques et de soutien à la gestion.

Programme 2 : Développement économique et régional

Le programme 2 regroupe les budgets des unités administratives responsables du développement économique et régional. Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial et coopératif, et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional. Il vise enfin à favoriser l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.



Commentaires

L'écart de 71,2 millions de dollars s'explique principalement par un montant de 32,9 millions correspondant à la provision pour créances douteuses qui n'a pas été utilisée et d'une économie non prévue dans les dépenses de transfert de 36,7 millions. Par ailleurs, il existe, entre la dépense inscrite aux états financiers du Ministère (234,9 millions) et les dépenses réelles affectées à ce programme (370,4 millions), un écart de 135,5 millions. Cette différence s'explique par deux montants, de 32,9 millions et de 102,6 millions, devant être retranchés des dépenses réelles pour tenir compte respectivement d'un transfert de crédits vers d'autres ministères ou organismes et d'un versement à Investissement Québec.

Programme 3 : Recherche, Science et Technologie

Le programme 3 regroupe les budgets des unités administratives responsables de la recherche, de la science et de la technologie. Ce programme vise à assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques, la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Commentaires

L'écart de 3,5 millions de dollars se situe principalement au chapitre des dépenses de fonctionnement et de rémunération.

Programme 4 : Promotion et développement du tourisme

Le programme 4 regroupe les budgets des entités responsables de la promotion et du développement touristique. Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, et ce, en suscitant et en soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques (Fonds de partenariat touristique) ainsi qu'en aménageant et en exploitant des installations publiques à caractère touristique (Société du Centre des congrès de Québec, Société du Palais des congrès de Montréal et Régie des installations olympiques).

Commentaires

L'écart de 19,8 millions de dollars s'explique principalement par le transfert d'un montant de 17,9 millions venant du Conseil exécutif pour la promotion touristique.

LES AIDES FINANCIÈRES VERSÉES

Le Ministère a la responsabilité de gérer des programmes d'assistance financière destinés aux entreprises et aux organismes. Les sommes affectées à ces programmes proviennent des programmes 1 à 4. Une ventilation des montants versés, selon les différents programmes, est présentée à l'annexe 5 intitulée *Les aides financières versées, exercice financier 2003-2004*.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LE FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Il s'agit de deux fonds spéciaux¹⁴ institués par la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*.

Les sommes affectées (66,3 millions de dollars) au Fonds de développement régional, en 2003-2004, proviennent des sources de financement suivantes :

	(M\$)
Affectation au Fonds par le MDERR (programme 2, élément 6)	22,9
Affectation au Fonds par le MAMSL (programme 1, élément 2)	3,6
Affectation au Fonds par le MRNFP (programme 5, élément 2)	1,5
Société de diversification économique des régions	38,3
TOTAL	66,3

Quant au Fonds de partenariat touristique, les sommes y ayant été affectées (115,5 millions), en 2003-2004, proviennent des sources de financement suivantes et se répartissent comme suit :

	(M\$)
Affectation au Fonds par le MDERR (programme 4, élément 1)	53,4
Taxe spécifique sur l'hébergement	18,3
Provision du conseil exécutif concernant les activités promotionnelles	17,8
Revenus reportés	10,7
Montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10,0
Partenariat et commercialisation des produits et services	5,3
TOTAL	115,5

Les états financiers non vérifiés du Fonds de développement régional et du Fonds de partenariat touristique sont présentés aux annexes 6 et 7. Les aides financières allouées par ces deux fonds sont traitées dans les notes 3 des états financiers, respectivement aux pages 113 et 120.

¹⁴ Un fonds spécial est une entité comptable instituée par une loi permettant de gérer des ressources affectées à une fin particulière, en dehors du Fonds consolidé du Revenu. Finalement, un fonds spécial permet de rendre compte distinctement de l'utilisation des ressources en indiquant les dépenses et les revenus y étant liés.



LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2003-2004, le Ministère a investi plus de 2,36 millions de dollars et d'importants efforts dans les projets du Portail gouvernemental de services aux entreprises, du Plan de modernisation des processus et des technologies de l'information (PMPTI) de même que du nouveau site Internet pour le MDERR.

L'information sur le portail se trouve à la page 28, tandis que celle sur le PMPTI se trouve à la page 36.

LA CONCEPTION D'UN NOUVEAU SITE POUR LE MDERR

Par la création du MDERR, le gouvernement soulignait l'importance qu'il accorde au développement économique en regroupant l'ensemble des services qui lui sont consacrés. Dans la même lancée, le Ministère démarrait en septembre 2003 la refonte de ses sites Internet afin de regrouper en un seul site l'ensemble de ses champs d'activités (services aux entreprises, développement régional, exportation, industrie touristique ainsi que science et technologie). Le nouveau site diffuse évidemment aussi l'information d'usage sur le Ministère (politiques et orientations, programmes et services, publications, formulaires, etc.).

Les principaux objectifs visés par cet important projet de refonte sont les suivants :

- simplifier l'accès à l'information et aux produits et services du Ministère ;
- offrir des contenus à jour et de qualité ;
- fournir des services sécurisés et fiables.

Par son projet, le Ministère vise en outre à faire du site Web un outil de travail pour son personnel ainsi qu'à mettre en place des façons de faire qui augmenteront l'efficacité de la gestion des contenus du site.

Dans sa démarche de conception du nouveau site Internet, le Ministère a convié, en janvier 2004, un groupe de clients afin qu'ils valident la structuration et la convivialité du site. Cette première série de tests d'utilisabilité témoigne du souci du Ministère de s'assurer que le site répond bien aux besoins de ses clientèles. Pour l'année financière 2003-2004, les coûts (inclus dans le tableau de la page 37) des contrats pour des services professionnels se chiffrent à 91 083 \$. La mise en ligne du nouveau site est prévue pour juin 2004.

LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Le Ministère a adopté en février 2004 un plan d'action sur la sécurité de l'information intégrant et harmonisant les meilleures pratiques en vigueur dans les quatre entités à l'origine du Ministère. Ce plan d'action permet de mettre en œuvre une série de mesures conformes aux exigences de la *Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques* du SCT ainsi qu'aux normes internationales de sécurité.

En 2003-2004, le Ministère a assuré la mise à jour constante de la sécurité de son réseau informatique.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

En raison du regroupement des quatre entités qui constituent le MDERR, d'importants travaux de réaménagement des espaces occupés ont été réalisés au cours de l'année. Ces travaux visaient principalement le rapprochement physique des équipes de travail du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère des Régions.

Durant la période d'octobre 2003 au 31 mars 2004, le réaménagement de toutes les unités centrales de Québec a été effectué. Enfin, durant la prochaine année, les travaux se poursuivront en vue de regrouper les équipes régionales.



Les exigences législatives et gouvernementales

Cette section couvre les sujets suivants:

- le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels;
- la protection des non-fumeurs;
- l'administration des lois;
- la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration;
- les politiques de sélection du personnel;
- l'éthique et les valeurs;
- l'accessibilité et la qualité des services aux citoyens;
- le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.



LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels (PRP), le Ministère fait part dans son rapport annuel de gestion de ses réalisations à ce chapitre.

1 - L'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a traité 33 demandes d'information dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1). Aucune de ses réponses n'a été révisée par la Commission d'accès à l'information.

2 - LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Une formation en ligne sur la protection des renseignements personnels a été élaborée en 2003-2004 pour être donnée aux employés au début de la prochaine année financière. Compte tenu de la création du nouveau ministère, la réorganisation de la gestion de ce dossier est en cours et fera l'objet d'un nouveau plan d'action, incluant la formation d'un comité de protection des renseignements personnels. Ce plan d'action sera déposé au cours du prochain exercice financier.

LA PROTECTION DES NON-FUMEURS

Le 17 juin 1998, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi sur le tabac* (L.R.Q. c. T-0.01) confiant à tout exploitant d'un lieu la responsabilité de voir au respect des règles relatives à l'usage interne du tabac.

En 2003-2004, le Ministère a poursuivi ses actions favorisant des lieux exempts de fumée pour le bien-être de ses employés et de sa clientèle. Le Ministère a notamment réalisé les actions suivantes :

- Voir à ce que la loi soit respectée dans chacune des unités composant le MDERR;
- Gérer et résoudre les plaintes provenant des employés ou de la clientèle, en faisant enquête et en intervenant auprès des personnes concernées, le cas échéant.

L'ADMINISTRATION DES LOIS

LES LOIS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Loi sur les établissements d'hébergement touristique

Durant l'année financière, le Ministère a traité environ 5 600 dossiers aux fins de la classification des établissements d'hébergement touristique, soit en proportion 2 800 nouvelles demandes d'attestation et 2 800 demandes de renouvellement d'attestation. Le Ministère a délivré 500 autorisations provisoires, 2 000 attestations de classification et 2 800 confirmations du renouvellement d'attestation, conformément à l'article 8 de cette loi.

Par ailleurs, 168 lieux d'accueil et de renseignements touristiques ont reçu un agrément permanent et 71 autres un agrément provisoire ayant trait à l'affichage de toute enseigne suggérant qu'un site est un bureau d'information touristique, conformément à l'article 32 de cette loi.

Enfin, les inspecteurs du Ministère ont procédé à 1 668 inspections, dans le but d'assurer le respect des modalités de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*, pour les motifs suivants :

Inspection de l'affichage du panonceau (art.14) et du prix de l'hébergement (art. 15)	956
Requêtes, dépistage et plaintes	384
Inspection des bureaux d'accueil et de renseignements touristiques	315
Infractions	13

Total des inspections du 1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004	1 668
---	-------

Le Fonds de partenariat touristique et la Loi sur la taxe de vente du Québec

Le *Fonds de Partenariat touristique*, institué en vertu de l'article 19 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, est constitué notamment des sommes versées par le ministre du Revenu au titre de la taxe spécifique sur l'hébergement en application de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (L.R.Q., chapitre T-0.1). Conformément à l'article 25 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, le Ministère a versé en 2003-2004 plus de 18 millions de dollars aux associations touristiques régionales (ATR), en revenu net provenant de la taxe sur l'hébergement.

Le tableau ci-dessous présente, en fonction de l'année, le revenu net transmis par le Ministère à chacune des ATR. Depuis l'entrée en vigueur du Fonds de partenariat touristique, plus de 79 millions de dollars ont été transmis aux ATR des régions touristiques où la taxe spécifique sur l'hébergement s'appliquait. En 2003-2004, cette mesure s'est appliquée dans 10 des 20 régions touristiques.

Région touristique (date du début)	Revenu net transmis (\$)							
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Cumulatif
Montréal (01-04-97)	6 522 801	7 874 609	8 035 864	8 516 431	7 761 802	8 621 390	8 027 656	55 360 553
Québec (01-07-01)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2 777 032	4 724 582	4 364 921	11 866 535
Laval (01-04-97)	441 580	521 469	516 337	484 456	615 059	623 798	596 977	3 799 676
Outaouais (01-10-01)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	374 083	1 112 744	974 622	2 461 449
Charlevoix (01-10-01)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	176 356	707 632	701 994	1 585 982
Saguenay – Lac-Saint-Jean (01-07-02)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	572 380	818 789	1 391 169
Cantons-de-l'Est (01-01-03)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	226 271	1 132 875	1 359 146
Chaudière-Appalaches (01-01-03)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	101 582	606 630	708 212
Gaspésie (01-07-03)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	533 664	533 664
Centre-du-Québec (01-07-03)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	270 835	270 835
TOTAL	6 964 381	8 396 078	8 552 201	9 000 887	11 704 332	16 690 379	18 028 963	79 337 221



LES LOIS RELATIVES AUX COOPÉRATIVES

La Loi sur les coopératives

Au cours de l'exercice, le Ministère a approuvé et délivré les statuts de constitution de 183 coopératives. Il a également procédé à 23 modifications de statuts, deux fusions de coopératives, une continuation d'une compagnie en coopérative et 48 dissolutions par liquidation. Il a enfin émis 38 certificats de régularité.

La Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif

De cette loi, découlent le *Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif* et le *Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale*. Ces deux programmes ont été instaurés afin de faciliter le financement et la capitalisation des entreprises de l'économie sociale.

LES LOIS RELATIVES AU COMMERCE

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Au cours de l'exercice financier, les inspecteurs du Ministère ont procédé à 392 visites d'inspection. Ils ont alors rédigé 171 constats d'infraction, qui ont été transmis au ministère de la Justice pour traitement.

La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Au cours de l'exercice financier, le Ministère a émis ou renouvelé 3 735 permis et ses inspecteurs ont procédé à 834 visites d'inspection.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Dans ses communications, le Ministère est tenu de respecter une série d'exigences relatives à l'utilisation de la langue française dans l'Administration. À cet égard, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de mécanismes et d'actions, dont voici quelques exemples :

- la révision linguistique de tous les documents destinés au public, incluant ceux diffusés dans le site Internet du Ministère ;
- l'accès à des outils de référence ou d'aide à la rédaction ;
- des activités de formation.

En outre, le Ministère prévoit se doter, au cours de la prochaine année, d'une politique linguistique qui prendra en compte sa nouvelle mission et la diversité de ses clientèles. Cette politique linguistique facilitera le respect des exigences relatives à l'utilisation de la langue dans l'Administration, provenant des deux documents suivants :

- la Charte de la langue française ;
- la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration. Il est à noter que cette politique prend en compte la Politique sur les marchés publics et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

LES POLITIQUES DE SÉLECTION DU PERSONNEL

Le contexte d'intégration du personnel des quatre anciennes organisations et le gel de l'embauche, en vigueur pendant toute la période visée, ont eu pour effet de restreindre de façon importante le recrutement de personnel. Ainsi, à moins d'exceptions autorisées par le sous-ministre, l'arrivée de nouveaux membres dans l'organisation n'était possible que par voie de mutation ou par l'embauche de personnel occasionnel.

Le Ministère souscrit aux objectifs gouvernementaux de diversification et de rajeunissement de la fonction publique, en appliquant les principes qui en découlent dans la gestion courante des activités de sélection du personnel. Le Ministère entend aussi poursuivre les objectifs gouvernementaux en matière d'égalité en emploi.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'embauche selon le statut de l'emploi. Il est à noter que la catégorie « Étudiants » comprend les jeunes ayant participé aux échanges interprovinciaux.

Données générales sur l'embauche en 2003-2004

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre de personnes embauchées selon le statut de l'emploi	26	131	393	15
Représentation (%)	4,6	23,2	69,5	2,7
Nombre total de personnes embauchées	565			

Nombre d'employés réguliers (permanents et temporaires), excluant les employés occupant un emploi occasionnel, en date du 31 mars 2004: 1 318

LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1 - Personnes provenant des communautés culturelles, autochtones et anglophones

Objectif gouvernemental : Fixer à 25 % l'objectif d'embauche des membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones, en vue d'atteindre la cible gouvernementale de représentation des groupes cibles (Plan d'action sur la diversité dans la fonction publique québécoise à l'intention des membres de communautés culturelles (CC), des anglophones (Angl.) et des autochtones (Aut.)). Le pourcentage d'embauche se situe à 33 % pour la grande région de Montréal, à 25 % pour la grande région de Québec et à 8 % en région.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de l'embauche selon l'appartenance aux groupes cibles.

Le taux d'embauche détaillé en 2003-2004

	Réguliers				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires			
	CC	Angl.	Aut.	Global	CC	Angl.	Aut.	Global	CC	Angl.	Aut.	Global	CC	Angl.	Aut.	Global
Nombre de personnes embauchées	0	0	0	26	2	2	0	131	60	65	0	393	2	0	0	15
Représentation des groupes cibles par statut (%)	0	0	0	100	2	2	0	100	15	17	0	100	13	0	0	100
Concentration des groupes cibles par statut (%)	0 (0/131)				3 (4/131)				95 (125/131)				2 (2/131)			

On remarquera que le recrutement de personnel régulier a été relativement faible cette année, en raison de la création du nouveau ministère (MDERR). Globalement, ce sont 131 personnes appartenant à un groupe cible qui ont été embauchées au MDERR durant cette période.

Ce tableau met également en lumière l'embauche massive d'étudiants au sein du MDERR. De par leur mission, les unités du Placement étudiant du Québec et de Tourisme Québec font tout particulièrement appel aux compétences linguistiques variées des jeunes dans le cadre du Programme d'échanges interprovinciaux et des emplois d'été dans les bureaux d'information touristique. Cela se traduit par une présence importante des membres des communautés culturelles et des anglophones dans ce groupe.

Le taux d'embauche global en 2003-2004

	Embauche totale			
	<i>CC</i>	<i>Angl.</i>	<i>Aut.</i>	<i>Global</i>
Nombre de personnes embauchées	64	67	0	565
Pourcentage	11,3	11,9	0	100
Pourcentage global			23,2	

Le tableau ci-dessus démontre que le Ministère a presque atteint l'objectif de 25 %, avec 23,2 % du personnel embauché et s'étant identifié comme anglophone ou membre d'une communauté culturelle. L'étude des données fait cependant ressortir une concentration de l'embauche de personnel anglophone et membre de communautés culturelles parmi les étudiants, qui ne sont généralement que de passage au Ministère.

Nous pouvons néanmoins penser que des emplois étudiants de qualité et qu'une expérience professionnelle au sein de la fonction publique favoriseront l'insertion professionnelle de ces jeunes. En ce sens, le Ministère encourage la diversification de la société québécoise et de l'État dans les années à venir.

Les résultats de la représentation des groupes cibles, présentés dans le tableau ci-dessous, se rapprochent de l'objectif gouvernemental qui consiste à assurer une meilleure représentation des diverses composantes de la société québécoise.

Représentation des groupes cibles au 31 mars 2004

	Effectif total en place de 1562			
	<i>CC</i>	<i>Angl.</i>	<i>Aut.</i>	<i>Global</i>
Représentation en nombre	67	13	4	84
Pourcentage	4,0	0,8	0,3	5,4

La présence de près du quart de l'effectif du Ministère en région occasionne toutefois certaines difficultés, surtout au regard de la disponibilité de candidats. En effet, des personnes appartenant aux communautés culturelles intéressés à occuper un emploi en région doivent être disponibles dans les listes de déclaration d'aptitudes. Le Ministère recherche des solutions adaptées pour pallier cette difficulté. D'ailleurs, en vertu du Plan de modernisation de l'État et des mesures portant sur la gestion prévisionnelle de l'effectif, le Ministère favorisera l'embauche de personnel appartenant aux groupes cibles au cours des prochaines années.

2 - Personnes handicapées

Objectif gouvernemental : Atteindre un taux de 2 % des personnes handicapées dans la fonction publique d'ici 2007 (Plan d'action sur la diversité dans la fonction publique québécoise à l'intention des personnes handicapées).

Parmi les mesures adoptées en 2002 par le Secrétariat du Conseil du trésor, des objectifs annuels d'embauche par ministère et en fonction de la taille de l'effectif, étaient prévus. Ainsi, pour les ministères comptant entre 1 000 et 2 000 employés, l'objectif annuel d'embauche était de l'ordre de quatre personnes handicapées.

Le tableau ci-dessous fait état du taux d'embauche des personnes s'étant identifiées comme ayant un handicap. L'objectif annuel d'embauche a été atteint dans une proportion de 50 % puisque le MDERR a embauché deux personnes handicapées.

Taux d'embauche des personnes handicapées en 2003-2004

	Embauche totale (565 personnes)				
	Réguliers	Occ.	Stagiaires	Étudiants	Global
Représentation en nombre	1/26	1/131	0/15	0/393	2/565
Pourcentage	3,8	0,8	0	0	0,4

Le tableau ci-dessous précise la situation du MDERR en regard de la représentation des personnes handicapées au 31 mars 2004.

Représentation des personnes handicapées au 31 mars 2004

	Effectif total en place de 1562
Nombre de personnes embauchées en 2003-2004	2
Représentation totale des personnes handicapées au MDERR	9
Pourcentage (représentation)	0,6

Le MDERR poursuit ses efforts en vue de diversifier son effectif. En vertu du Plan de modernisation de l'État et des mesures portant sur la gestion prévisionnelle de l'effectif, le Ministère favorisera l'embauche de personnel handicapé au cours des prochaines années.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Objectif gouvernemental : Assurer la représentation équitable des femmes à l'intérieur des catégories d'emploi (Programme d'accès à l'égalité pour les femmes, 1992-1997).

Au MDERR, le personnel comptait 885 femmes et elles représentaient 57 % de l'effectif total au 31 mars 2004. Le tableau à la page suivante offre un aperçu de la répartition du personnel féminin par catégorie d'emploi.

Représentation des femmes

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel de bureau et technicien assimilé	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Autres catégories**
Représentation en nombre	20	288	499	0	0	78
Pourcentage de femmes dans la catégorie d'emplois	17,9	40,0	81,9	0,0	0,0	69,0
Représentation féminine de la catégorie au MDERR (%)	1,3	18,4	31,9	0,0	0,0	5,0

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires et conseillers en gestion des ressources humaines.

** Le personnel figurant dans la colonne « autres catégories » comprend le personnel hors-cadre du Ministère, le personnel de cabinet, les étudiants et les stagiaires.

Les femmes représentent 81,9% des employés de bureau et des techniciens, tandis qu'elles représentent 40,0% de l'effectif professionnel. Quant au personnel d'encadrement, il comprend 17,9% de femmes. Le Ministère entend prendre les mesures nécessaires pour assurer une représentation équitable des femmes dans toutes les catégories d'emplois surtout en ce qui concerne la relève des cadres.

LE RAJEUNISSEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Au 31 mars 2004, le Ministère comptait 308 employés de moins de 35 ans, soit 20,0% de l'effectif total en place.

Les anciens ministères constituant aujourd'hui le MDERR avaient comme pratique de participer au programme de mentorat par l'entremise de la formation antérieurement offerte par le Secrétariat du Conseil du trésor. Les dyades de mentors et mentorés déjà implantées ont poursuivi leur collaboration. Un projet de programme ministériel de mentorat est présentement à l'étude, tout comme un projet de programme d'accueil. Malgré un contexte d'intégration, le MDERR a néanmoins accueilli 15 stagiaires en 2003-2004.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par catégorie d'emplois du personnel du Ministère âgé de moins de 35 ans au 31 mars 2004.

Employés de moins de 35 ans au MDERR

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel de bureau et technicien assimilé	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Autres catégories**
Représentation en nombre	0	144	75	0	0	90
Pourcentage d'employés de moins de 35 ans dans la catégorie d'emplois	0,0	20,0	12,3	0,0	0,0	80,0
Représentation du personnel de moins de 35 ans de la catégorie au MDERR (%)	0,0	9,2	4,8	0,0	0,0	5,8

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires et conseillers en gestion des ressources humaines.

** Le personnel figurant dans la colonne « autres catégories » comprend les employés hors-cadre du Ministère, le personnel de cabinet, les étudiants et les stagiaires.

Les données obtenues indiquent une concentration de la relève parmi les professionnels. En effet, les moins de 35 ans représentent 20% de cette catégorie d'emploi. Le Ministère poursuivra l'embauche de jeunes au cours des prochaines années.



L'ÉTHIQUE ET LES VALEURS

Le Ministère s'est doté d'une infrastructure pour promouvoir l'éthique. Un poste de conseiller en éthique a été créé. Un plan d'action a été approuvé par la direction du Ministère. Un comité ministériel de l'éthique a été formé. En plus de poser des gestes concrets tels que l'élaboration d'une déclaration de valeurs et la formation des gestionnaires, le Ministère s'assure d'offrir une expertise en matière d'éthique à l'ensemble de son personnel et aux organismes qui relèvent du ministre.

L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS

Conformément à une recommandation récente de la Commission de l'Administration publique, contenue dans son 11^e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics (décembre 2003), le Ministère doit présenter les ressources humaines et financières affectées à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services aux citoyens, en portant une attention particulière à l'information transmise en matière de formation.

Le Ministère a œuvré à améliorer l'accès à ses services essentiellement par le leadership qu'il assume dans le cadre du projet de portail gouvernemental de services aux entreprises et par son projet de conception d'un nouveau site Internet destiné à l'ensemble de ses clientèles. Les précisions concernant ces projets sont présentées aux pages 28 et 73.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité des services, la création du MDERR et les nouvelles priorités gouvernementales ont entraîné la nécessité de revoir l'ensemble des services offerts aux clientèles du Ministère ainsi que l'organisation de ces derniers. Au cours de l'année, d'importants efforts ont été consacrés dans la conception d'un nouveau site Internet permettant de faciliter aux diverses clientèles l'accès à l'information et aux services du Ministère. De plus, la nouvelle déclaration de services aux entreprises, aux citoyens et aux organismes du MDERR a été élaborée afin de fixer des niveaux de services communs à l'ensemble du Ministère. Elle est effective depuis le 1^{er} avril 2004. Au cours de l'année 2004-2005, un plan d'amélioration des services sera élaboré afin de prendre en compte la diversité des clientèles du MDERR ainsi que les nouvelles priorités gouvernementales.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le Ministère fait état du suivi effectué concernant les recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) s'appliquant au MDERR. Plus précisément, nous présentons ici les mécanismes mis ou à mettre en place afin d'assurer le suivi des recommandations contenues dans les rapports du VGQ, tomes I et II, à compter de l'année 2001-2002.

Les recommandations, qui concernent dorénavant le MDERR, avaient été adressées au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, à Tourisme Québec et au ministère de l'Industrie et du Commerce. Ces recommandations concernent les sujets suivants :

- la gestion des programmes de subventions ;
- la recherche, la science et la technologie ;
- la qualité de l'information sur la performance ;
- la gestion de l'amélioration des services aux citoyens ;
- le développement durable.

MISE EN CONTEXTE

La création du MDERR a entraîné une révision des mandats et de nombreux transferts d'activités et de ressources au sein des directions. Cette situation a rendu davantage difficile la mise en œuvre de certaines recommandations formulées par le VGQ, particulièrement celles dont le début de l'application coïncidait avec la période de réorganisation administrative.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

Ces recommandations avaient notamment été adressées au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et/ou à Tourisme Québec; elles sont issues du Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003 (Tome I). Elles visent plus particulièrement les programmes de subventions destinés aux organismes sans but lucratif (OSBL).

Sujet	Recommandations	Références
1 - La conception des programmes d'aide	Assortir les mesures d'aide d'objectifs précis et mesurables, déterminer des cibles et élaborer des indicateurs afin d'évaluer les résultats.	Chapitre 2, page 37 du Rapport du VGQ
2 - L'attribution des subventions	• Élaborer des critères de sélection adéquats et les appliquer. • Mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer que les analyses des demandes d'aide sont complètes et rigoureuses et que les décisions sont soutenues par une documentation suffisante. • S'assurer que tous les éléments pertinents sont pris en compte dans la détermination du montant de la subvention. • Signer, lors d'attribution de subventions, des ententes précisant notamment les droits et les obligations des parties. • Fixer des attentes précises et mesurables aux bénéficiaires.	Chapitre 2, page 40 du Rapport du VGQ
3 - Le suivi et la vérification des projets subventionnés et la reddition de comptes à l'Assemblée nationale	• Mettre en place les mécanismes nécessaires au suivi des projets subventionnés. • Se doter d'une stratégie concernant la vérification de la saine utilisation des fonds publics. • Rendre compte à l'Assemblée nationale de l'utilisation des fonds publics confiés aux OSBL. • Améliorer la reddition de comptes afin de permettre aux parlementaires de s'assurer de la saine gestion des fonds publics. • Veiller à ce que la reddition de comptes des OSBL fasse état de cibles précises et que la performance soit évaluée à l'aide d'indicateurs appropriés. • S'assurer auprès des OSBL que les rapports de vérification externe devant être produits fourniront une information suffisante quant à l'utilisation des subventions aux fins prévues. • Compléter les mesures de contrôle qui chapeautent leur analyse de l'information émanant des OSBL.	• Chapitre 2, page 42 du Rapport du VGQ • Chapitre 6, page 198 du Rapport du VGQ • Chapitre 2, page 43 du Rapport du VGQ • Chapitre 6, page 198 du Rapport du VGQ • Chapitre 6, page 198 du Rapport du VGQ • Chapitre 6, page 198 du Rapport du VGQ



Sujet	Recommandations	Références
4 - L'évaluation de programme	Faire une évaluation complète des programmes qui s'adressent aux organismes à but non lucratif.	Chapitre 2, page 43 du Rapport du VGQ
5 - Le plafond des dépenses de fonctionnement des OSBL	Déterminer, à l'aide de critères objectifs, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des OSBL et procéder aux ajustements requis.	Chapitre 6, page 197 du Rapport du VGQ

À l'automne 2003, le Ministère a amorcé une démarche de révision et de regroupement de ses mesures et programmes d'aide financière. La démarche avait principalement pour but de simplifier et d'unifier l'offre de service destinée aux différentes clientèles du Ministère. Des précisions sur cette démarche sont également fournies à la page 29 dans la section *La simplification et le regroupement des programmes du MDERR*.

La démarche, qui se poursuivra en 2004-2005, prévoit la prise en compte des recommandations ci-dessus principalement lors de l'élaboration des cadres normatifs et des guides de gestion des programmes. Pour chacun des programmes, le cadre normatif précisera notamment ses objectifs, les clientèles, les projets et les dépenses admissibles, les résultats visés et les modalités entourant la détermination du montant de l'aide de même que de la reddition de comptes et de l'évaluation. Quant au guide de gestion, il précisera essentiellement les modalités de mise en œuvre du programme, dont celles relatives aux engagements et obligations (collecte et suivi des résultats) des parties signataires d'une convention d'aide financière. Pour terminer, des précisions sur les programmes touchés par une évaluation sont fournies à la page 65 dans la section *Les résultats de l'évaluation de programme*.

LES CAS PARTICULIERS DU PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES (PAFI), DE L'INSTITUT DE RECHERCHE CLINIQUE DE MONTRÉAL (IRCM) ET DE L'INSTITUT NATIONAL D'OPTIQUE (INO)

En ce qui concerne l'examen par le VGQ du PAFI et des deux organismes IRCM et INO ayant donné lieu aux recommandations numéros 1 à 5, les actions ou les mécanismes suivants ont été appliqués :

Conception du programme

- Le cadre normatif du PAFI comprend des objectifs généraux. Des travaux sont en cours afin de doter le programme d'indicateurs de performance généraux. Quant à l'IRCM et à l'INO, des objectifs de résultats ont été inclus à leur convention de subvention. Dans le cas particulier de l'IRCM, la convention de subvention comprend également des indicateurs de performance.

Processus d'attribution

- Les critères de sélection du PAFI sont identifiés dans le programme et adoptés par le SCT. Ces critères seront révisés et précisés. Une attention particulière sera portée au montage financier des projets, notamment pour ce qui est de la capacité financière d'assumer les frais de fonctionnement récurrents. En ce qui a trait à l'IRCM, la subvention annuelle versée est récurrente et couvre le fonctionnement de l'organisme.
- Des conventions de subvention sont signées. Les modalités et conditions relatives à l'utilisation de la subvention accordée ainsi que les attentes à l'égard du bénéficiaire sont précisées dans la convention.



Suivi des subventions

- Dans les cas des deux organismes, la vérification de l'utilisation de la subvention se fait principalement avec les états financiers vérifiés. Un suivi des obligations est effectué par le Ministère, une analyse des documents déposés est réalisée et des rapports de suivi de convention sont produits.
- Les versements des subventions sont effectués une fois les pièces justificatives analysées, à l'exception de l'INO pour lequel la subvention a été décaissée en entier à la signature de la convention. L'INO facture annuellement au compte de la subvention versée un montant équivalant à au plus 60% des dépenses admissibles telles que déclarées dans les rapports semestriels soumis au MDERR.
- L'INO fournit une planification annuelle et deux rapports semestriels sur l'évolution de ses projets, en plus de son rapport annuel comprenant des états financiers vérifiés.

Évaluation de programme

- Pour ce qui est du PAFI, un rapport annuel sur les résultats est prévu dans la convention de subvention type. En ce qui a trait à l'IRCM, une évaluation du programme de recherche de l'Institut est réalisée par le FRSQ à tous les quatre ans.
- Une reddition de comptes relative au PAFI est en préparation, conjointement avec le MSSS et le MEQ, en vue du dépôt d'un mémoire au Conseil des ministres comportant notamment un bilan du financement effectué au Québec en matière d'infrastructures de recherche ainsi qu'une évaluation des investissements et des besoins.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RECHERCHE, À LA SCIENCE ET À LA TECHNOLOGIE

Les recommandations ci-après avaient été formulées dans le rapport de décembre 2001 de la Commission de l'administration publique et citées de nouveau par le Vérificateur général dans son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002 (Tome I, annexe B, page 158).

6. Les cadres réglementaires et les comités d'éthique

- Que le MSSS et le MRST fassent rapport en novembre 2002 à la Commission de l'administration publique de l'état d'avancement de la mise en œuvre des cadres réglementaires et de la manière dont les comités d'éthique de la recherche s'acquittent de leur mandat.

7. La relève et la Politique québécoise de la science et de l'innovation

- Que les ministères et organismes visés accordent une attention spéciale à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation en ce qui concerne la mise en place des mesures destinées à assurer la relève; qu'ils prévoient, notamment, la mise en place de mécanismes offrant au jeune chercheur en santé la possibilité de poursuivre sa carrière dans des conditions socioéconomiques conformes à son niveau de formation et de compétence.

Ces deux recommandations ont déjà fait l'objet d'un suivi effectué par le Ministère. Les précisions sur ce suivi ont été fournies dans le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du MRST.



8. Les frais indirects et la Politique québécoise de la science et de l'innovation

- Que les ministères et organismes visés accordent une attention spéciale à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation en ce qui concerne les questions des frais indirects.

9. La gestion des contrats et des fonds de recherche

- Que le MSSS et le MRST assurent une gestion plus rigoureuse des contrats et des fonds de recherche, et accordent une plus grande attention à l'évaluation des frais indirects de la recherche de façon à pouvoir pratiquer un certain étalonnage concurrentiel du prix de revient des activités de recherche.

Pour ce qui est des recommandations numéros 8 et 9, une troisième vague de consultations a donné lieu, au printemps 2003, au rapport définitif sur les frais indirects de la recherche (FIR) universitaire. Ce rapport, du comité interministériel (MEQ, MSSS et MDERR-RST) sur les FIR, a clairement établi qu'un financement adéquat des FIR doit correspondre à un financement complet des frais indirects. Les frais équivalent à 50 % des octrois directs pour une « discipline légère¹⁵ » et à 65 % pour une « discipline lourde¹⁵ ». Ces taux, validés auprès des intervenants du milieu, ont généralement reçu un accueil fort positif. De plus, à partir de ce rapport, divers scénarios devant conduire à une réforme des FIR au Québec ont été ébauchés. Ces derniers furent l'objet d'échanges avec les instances centrales du gouvernement.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'INFORMATION SUR LA PERFORMANCE

Les recommandations ci-dessous avaient été adressées à 16 ministères et organismes, dont Tourisme Québec, et sont issues du Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003 (Tome I, chapitre 4). Le mandat d'examen du VGQ portait sur la première génération de rapports annuels de gestion.

Sujet	Recommandations	Références
10. La focalisation de l'attention sur les aspects critiques	• Veiller à ce que la reddition de comptes porte sur l'ensemble de la mission, des orientations, des objectifs poursuivis et des indicateurs prévus pour mesurer leur atteinte. • S'assurer que les résultats sont présentés de façon synthétique tout en étant étroitement liés à la mission et en renseignant sur les retombées des actions accomplies.	Page 97
11. Le lien entre les résultats et les objectifs préalablement définis	• Fixer des cibles claires et réalistes traduisant les attentes, tant au regard de l'exercice visé par la reddition de comptes qu'au regard des exercices subséquents. • Expliquer adéquatement les écarts significatifs entre les cibles visées et les résultats mesurés.	Page 100

¹⁵ Une discipline de recherche est qualifiée de « lourde » (généralement les sciences naturelles et le génie) ou de « légère » (généralement les sciences sociales et humaines) selon l'importance relative des laboratoires de recherche.



Sujet	Recommandations	Références
12. Les résultats dans le bon contexte	• Préciser les moyens préconisés pour démontrer la capacité à maintenir ou à améliorer la performance attendue. • Traiter des risques et des mesures visant à contrer leurs effets sur la performance. • Discerner l'influence des facteurs internes de celle des facteurs externes quant aux résultats présentés.	<i>Page 103</i>
13. Le lien entre les ressources et les résultats	• Améliorer l'information présentant le coût des activités sous-jacentes à la performance et les résultats financiers. • Améliorer l'information sur l'utilisation des ressources humaines affectées aux différentes activités de l'organisation.	<i>Page 106</i>
14. Une information comparative	• Mettre en relation les résultats de l'exercice visé par la reddition de comptes avec ceux qui concernent des périodes précédentes. • Présenter des résultats atteints par des entités poursuivant des missions semblables ou offrant des services similaires.	<i>Page 108</i>
15. La fiabilité de l'information abordée comme il se doit	S'assurer que le niveau de confiance ou de précision accordé aux données et aux contrôles afférents est mentionné.	<i>Page 110</i>
16. Le respect des exigences de la reddition de comptes	S'assurer que le rapport annuel de gestion recouvre toutes les exigences de reddition de comptes qui leur sont imposées ainsi que l'ensemble des engagements formulés dans la déclaration de services aux citoyens.	<i>Page 113</i>

En ce qui concerne les recommandations touchant les cibles et objectifs, elles n'ont pu être prises en compte dans la reddition de comptes 2003-2004 puisque cette dernière porte sur des documents de planification (plans stratégiques et déclarations de services) pouvant, dans certains cas, ne pas avoir été révisés depuis 2001. En outre, le Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004 ne comportait, exceptionnellement, aucune cible. Mentionnons toutefois que ces recommandations ont été prises en compte dans le cadre de l'exercice de regroupement des programmes.

En ce qui a trait aux recommandations sur les résultats, le contexte et les ressources, elles ont, dans la mesure du possible, été prises en compte. En effet, le Ministère est à mettre en place des systèmes d'information et des façons de faire qui intégreront les besoins de la reddition de comptes, notamment par un tableau de bord ministériel.

Pour ce qui est de la recommandation sur l'information comparative, elle pourra davantage être prise en compte lorsque la reddition de comptes portera sur le premier plan stratégique du MDERR.



En ce qui concerne les recommandations relatives à la fiabilité de l'information et au respect des engagements, le sous-ministre et les membres du comité exécutif du Ministère ont attesté de la fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport. Au surplus, le Ministère compte une Direction de la vérification interne ayant pour mandat de valider la plausibilité de l'information que contient le présent rapport. Enfin, une attention toute particulière a été apportée aux nombreuses exigences législatives et administratives incombant au présent exercice de reddition de comptes. L'annexe 4 a d'ailleurs été produite afin de traiter des objectifs et des engagements non couverts dans la partie présentant les résultats.

RECOMMANDATION RELATIVE À LA GESTION DE L'AMÉLIORATION DES SERVICES AUX CITOYENS

Cette recommandation adressée à Tourisme Québec est issue du Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003 (Tome I, chapitre 3, page 75) et portait sur la gestion de l'amélioration des services aux citoyens au gouvernement du Québec.

17. Porter une attention particulière à l'accessibilité des services téléphoniques et à la qualité des renseignements fournis

La première déclaration de services du MDERR, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2004, renferme notamment un engagement relatif à l'accueil par une personne en mesure de recevoir une demande ou de diriger le requérant vers le bon intervenant.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces recommandations avaient été adressées au ministère de l'Industrie et du Commerce et sont issues du Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2003-2004 (Tome I, chapitre 3), sur le développement durable au gouvernement du Québec.

18. Intégrer le développement durable dans les processus de décision et en poursuivre l'intégration. (page 63)

19. S'assurer que l'ensemble du personnel est sensibilisé au concept de développement durable, en fonction du champ d'activité et de la sphère d'influence de chacun. (page 63)

20. Définir des objectifs, des cibles et des indicateurs qui permettront d'apprécier les effets des actions dans ce domaine. (page 65)

Les trois recommandations sur le développement durable font partie d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale en juin 2004. Conséquemment, les mécanismes mis en place ou à mettre en place seront présentés dans le Rapport annuel de gestion 2004-2005.



PARTIE 6

Les annexes

ANNEXE 1 – LES AUTRES LOIS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

En plus de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, le ministre est responsable de l'application de lois régissant certaines sociétés d'État et d'autres lois en lien avec la mission du MDERR.

Les lois constitutives des sociétés d'État

- Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8.1).
- Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14).
- Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., c. S-16.001).
- Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1).
- Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.2).
- Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., c. S-17.4).
- Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., c. S-17.5).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (L.R.Q., c. S-16.01).
- Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7).
- Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001).
- Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1).
- Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17).
- Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (L.R.Q., c. S-10.0001) (à l'exception de l'article 38 (ministère des Finances)).

Le développement industriel

- Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1).
- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (L.R.Q., c. A-33.01).

Les coopératives

- Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2).
- Loi sur la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville et abrogeant la Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité, L.Q. 1986, c. 21).

Le développement touristique

- Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1).
- Loi sur les établissements d'hébergement touristique (L.R.Q., c. E-14.2).

La recherche, la science et la technologie

- Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (en partie) (L.R.Q., c. C-51) (Le ministre est responsable d'instituer exclusivement les concours scientifiques).

Le commerce

- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1).
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5).
- Loi sur la Société des alcools du Québec (en partie) (L.R.Q., c. S-13).

Le commerce extérieur

- Loi sur le ministère des Relations internationales (en partie) (L.R.Q., c. M-25.1.1).



ANNEXE 2 – LES ADRESSES DU MINISTÈRE AU QUÉBEC

Partout au Québec: 1 866 463-6642 (sans frais)

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (01)

92, 2^e rue Ouest, bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone: (418) 727-3577
Télécopieur: (418) 727-3640
bas-saint-laurent@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

3950, boul. Harvey, 2^e étage
Saguenay, arrondissement Jonquière
(Québec) G7X 8L6
Téléphone: (418) 695-7970
Télécopieur: (418) 695-8479
saglac@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de la Capitale-Nationale (03)

900, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 3P7
Téléphone: (418) 643-0060, poste 228
Télécopieur: (418) 643-4099
quebec@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de la Mauricie (04)

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, bureau 114
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: (819) 371-6617
Télécopieur: (819) 371-6960
mauricie@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de l'Estrie (05)

200, rue Belvédère Nord, bureau 4.03
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone: (819) 820-3205
Télécopieur: (819) 820-3966
estrie@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de Montréal (06)

380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone: (514) 499-2550
Télécopieur: (514) 873-9913
montreal@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de l'Outaouais (07)

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 7.120
Gatineau, arrondissement Hull
(Québec) J8X 4C2
Téléphone: (819) 772-3038
Télécopieur: (819) 772-3968
outaouais@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

170, avenue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone: (819) 763-3561
Télécopieur: (819) 763-3462
abitibi-temis@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de la Côte-Nord (09)

625, boul. Laflèche, RC 11
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone: (418) 589-4345
Télécopieur: (418) 295-4199
cote-nord@mderr.gouv.qc.ca

Région du Nord-du-Québec (10)

511, route 167, C.P. 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone: (418) 748-7737
Télécopieur: (418) 748-7841
nord-du-quebec@mderr.gouv.qc.ca

**Direction régionale de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)**

500, avenue Daigneault, bureau 10-A
Case postale 1360
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone: (418) 689-2019
Télécopieur: (418) 689-4108
Gaspesie-idm@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches (12)

1055, boulevard Vachon Nord, bur. 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M4
Téléphone: (418) 386-8677
Télécopieur: (418) 386-8037
chaudiere-appalaches@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de Laval (13)

1555, boul. Chomedey, bureau 250
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone: (450) 680-6175
Télécopieur: (450) 682-1595
laval@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de Lanaudière (14)

Bureau 3300, 3^e étage
40, rue Gauthier Sud
Joliette (Québec) J6E 4J4
Téléphone: (450) 752-8050
Télécopieur: (450) 752-8064
lanaudiere@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale des Laurentides (15)

10, rue Saint-Joseph, bureau 306
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7
Téléphone: (450) 569-3031
Télécopieur: (450) 569-3039
laurentides@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale de la Montérégie (16)

201, place Charles-Lemoyne, bureau 101
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone: (450) 928-7456
Télécopieur: (450) 928-7465
monteregie@mderr.gouv.qc.ca

Direction régionale du Centre-du-Québec (17)

Édifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone: (819) 752-9781
Télécopieur: (819) 758-4306
centre-du-quebec@mderr.gouv.qc.ca



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 866 680-1884 (sans frais)

1 800 539-7078 (sans frais)

info@mderr.gouv.qc.ca

À QUÉBEC

710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone: (418) 691-5824

Télécopieur: (418) 644-0118

À MONTRÉAL

380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Téléphone: (514) 499-2550

Télécopieur: (514) 873-9913

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Renseignements généraux

1 877 511-5889 (sans frais)

1150, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1S 4Y9

Téléphone: (418) 643-8757

Télécopieur: (418) 528-2565

2021, avenue Union, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone: (514) 873-8330

Télécopieur: (514) 864-3644

TOURISME QUÉBEC

Renseignements touristiques

1 877 BONJOUR (sans frais)

900, boulevard René-Lévesque Est,
bureau 400

Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone: (418) 643-5959

1255, rue Peel, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4V4

Téléphone: (514) 873-7977

CENTRES INFOTOURISTE

12, rue Sainte-Anne
Québec (Québec)

1001, rue du Square-Dorchester
Montréal (Québec)

EXPORTATION

Renseignements généraux

380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Téléphone: (514) 499-2184

PLACEMENT ÉTUDIANT

Renseignements généraux

1 800 463-2355 (sans frais)

800, place D'Youville, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z5

Téléphone: (418) 643-6965

Télécopieur: (418) 643-7901

380, rue Saint-Antoine Ouest, mez.
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Téléphone: (514) 499-6565

Télécopieur: (514) 873-2521

COOPÉRATIVES

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone: (418) 691-5978

Télécopieur: (418) 646-6145

ANNEXE 3 – LES ADRESSES DU MINISTÈRE AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

AMÉRIQUE DU NORD

BUREAU DU QUÉBEC À TORONTO

20, rue Queen Ouest, suite 1504
C.P. 13
Toronto (Ontario) M5H 3S3
CANADA
Téléphone: (416) 977-6060
Télécopieur: (416) 596-1407
bqtoront@mce.gouv.qc.ca

DESTINATION QUÉBEC À TORONTO SECTEUR TOURISME

100, Front Street East, suite 301
Toronto (Ontario) M5A 1E1
CANADA
Téléphone: (416) 203-2576
Télécopieur: (416) 203-3449
gil.isabel@tourisme.gouv.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC À VANCOUVER

789, West Pender, suite 780
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1H2
CANADA
Téléphone: (604) 682-3500, poste 106
Télécopieur: (604) 682-6670
andre.gour@mce.gouv.qc.ca

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À NEW YORK – ÉTATS-UNIS

One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102
ÉTATS-UNIS
Téléphone: (212) 397-0200
Télécopieur: (212) 757-4753
qc.newyork@mri.gouv.qc.ca
www.quebec-newyork.org

DESTINATION QUÉBEC À NEW YORK (ATLANTIQUE-CENTRE) – ÉTATS-UNIS SECTEUR TOURISME

51, East 42nd Street, suite 500
New York 10017
ÉTATS-UNIS
Téléphone: (212) 599-1341
Télécopieur: (212) 599-2430
gentil.yves@tourisme.gouv.qc.ca

DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BOSTON – ÉTATS-UNIS

31, Milk Street, 10th Floor
Boston, MA 02109-5104
ÉTATS-UNIS
Téléphone: (617) 482-1193
Télécopieur: (617) 482-1195
qc.boston@mri.gouv.qc.ca
www.quebec-boston.org

DÉLÉGATION DU QUÉBEC À CHICAGO – ÉTATS-UNIS

444, North Michigan Avenue, bureau 1900
Chicago, IL 60611
ÉTATS-UNIS
Téléphone: (312) 645-0392
Télécopieur: (312) 645-0542
qc.chicago@mri.gouv.qc.ca
www.quebec-chicago.org

DESTINATION QUÉBEC À CHICAGO – ÉTATS-UNIS SECTEUR TOURISME

333, W North Avenue
PMB 218
Chicago, IL 60610-1293
ÉTATS-UNIS
Téléphone: (312) 573-1849
Télécopieur: (312) 573-9620
qcah@aol.com



AMÉRIQUE DU NORD (SUITE)

DESTINATION QUÉBEC À DALLAS – ÉTATS-UNIS SECTEUR TOURISME

2329, Oakcrest Drive
Garland, TX 75044
ÉTATS-UNIS
Téléphone : (972) 414-7013
Télécopieur : (972) 495-7660
smukitarian@compuserve.com

DÉLÉGATION DU QUÉBEC À LOS ANGELES – ÉTATS-UNIS

10 940, Wilshire, suite 710
Los Angeles, CA 90024
ÉTATS-UNIS
Téléphone : (310) 824-4173
Télécopieur : (310) 824-7759
qc.losangeles@mri.gouv.qc.ca
www.quebec-losangeles.org

BUREAU DU TOURISME DU QUÉBEC À WASHINGTON – ÉTATS-UNIS

1101 17th Street, N.W., suite 1006
Washington, DC 20036-4704
ÉTATS-UNIS
Téléphone : (202) 659-8990
Télécopieur : (202) 659-5654
qc.washington@mri.gouv.qc.ca
www.quebec-washington.org

BUREAU DU QUÉBEC À ATLANTA – ÉTATS-UNIS

1170, Peachtree Street, suite 250
Atlanta, GA 30309
ÉTATS-UNIS
Téléphone : (404) 815-4979
Télécopieur : (404) 815-6664
qc.atlanta@mri.gouv.qc.ca
www.quebec-atlanta.org

BUREAU DU QUÉBEC À MIAMI – ÉTATS-UNIS

801, Brickell Avenue, suite 1500
Miami, FL 33131
ÉTATS-UNIS
Téléphone : (305) 358-3397
Télécopieur : (305) 358-5399
qc.miami@mri.gouv.qc.ca
www.quebec-miami.org



AMÉRIQUE LATINE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À MEXICO – MEXIQUE

Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
11580 Mexico D.F.
MEXIQUE

Téléphone: 011-52-5-250-8222
Télécopieur: 011-52-5-254-4282
qc.mexico@mri.gouv.qc.ca
www.mri.gouv.qc.ca/mexico

DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BUENOS AIRES – ARGENTINE

Edificio Laminar Plaza
Ing. Butty 240, Tercer piso
C1001AFB Buenos Aires
ARGENTINE
Téléphone: 54-11-4343-2033
Télécopieur: 54-11-4343-2122
qc.buenosaires@mri.gouv.qc.ca

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À SANTIAGO – CHILI

Avenida Nueva Tajamar no 481
Torre Norte, Oficina no 904
Santiago (Las Condes)
CHILI

Téléphone: 011-56-2-350-4255
Télécopieur: 011-56-2-350-4256
qc.santiago@mri.gouv.qc.ca

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À LIMA – PÉROU

Av. Trinidad Moran 1268
Lima 14
PÉROU
Téléphone: (511) 221-6130
Télécopieur: (511) 221-7564
qc.lima@mri.gouv.qc.ca



EUROPE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À BRUXELLES – BELGIQUE

Avenue des Arts 46, 7^e étage

B - 1000 Bruxelles

BELGIQUE

Téléphone : 011-32-2-512-0036

Télocopieur : 011-32-2-514-2641

qc.bruxelles@mri.gouv.qc.ca

www.quebec-europe.be

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS – FRANCE

66, rue Pergolèse

75116 Paris

FRANCE

Téléphone : 011-33-1-4067-8500

Télocopieur : 011-33-1-4067-8509

qc.paris@mri.gouv.qc.ca

www.quebec.fr

INVESTISSEMENT QUÉBEC

20, avenue Franklin D. Roosevelt, 5^e étage

75008 Paris

FRANCE

Téléphone : 011-33-1-4299-6150

Télocopieur : 011-33-1-4299-6169

luc.carignan@invest-quebec.com

DESTINATION QUÉBEC À PARIS – FRANCE SECTEUR TOURISME

3, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 Paris

FRANCE

Téléphone : 011-33-1-5330-7777

Télocopieur : 011-33-1-5330-7757

barbara.distefano@destinationquebec.fr

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À LONDRES – ROYAUME-UNI

59, Pall Mall

Londres SW1Y 5JH

ROYAUME-UNI

Téléphone : 011-44-20-766-5900

Télocopieur : 011-44-20-930-7938

qc.londres@mri.gouv.qc.ca

www.quebec.org.uk

DESTINATION QUÉBEC À LONDRES – ROYAUME-UNI SECTEUR TOURISME

C/O Aurora Marketing Ltd.

Suite 11-16

35-37 Grosvenor Gardens House

Grosvenor Gardens

London SW1W 0BS

ROYAUME-UNI

Téléphone : 011-44-207-233-8011

Télocopieur : 011-44-207-233-7203

dquk@destinationquebec.co.uk

BUREAU DU QUÉBEC À MUNICH – ALLEMAGNE

Dienerstrasse 20

D-80331 Munich

ALLEMAGNE

Téléphone : 011-49-89-2420-870

Télocopieur : 011-49-89-2420-8737

qc.munich@mri.gouv.qc.ca



EUROPE (SUITE)

DESTINATION QUÉBEC À VLOTHO – ALLEMAGNE SECTEUR TOURISME

C/O MEKS GMBH

Plogereistrasse 14

D-32602 Vlotho

ALLEMAGNE

Téléphone : 011-49-57-3391 480

Télécopieur : 011-49-57-3391 4814

martina.kloekner@destinationquebec.de

BUREAU DU QUÉBEC À BARCELONE – ESPAGNE

Passeig de Gràcia, 16 – 6^e

08007 Barcelone

ESPAGNE

Téléphone : 011-34-93-481-3188

Télécopieur : 011-34-93-318-8609

qc.barcelone@mri.gouv.qc.ca

BUREAU COMMERCIAL DU QUÉBEC À MILAN – ITALIE

C/O Ufficio Affari Québec-Italia

Via Camperio 1

20123 Milan

ITALIE

Téléphone : 011-39-02-7200-1828

Télécopieur : 011-39-02-7200-1849

affari.quebec@mi.camcom.it



ASIE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À TOKYO – JAPON

Shiroyama JT Trust Tower
32nd Floor, 4-3-1 Toranomon
Minato-Ku, Tokyo 105-6032
JAPON

Téléphone: (81-3) 5733-4001
Télécopieur: (81-3) 5472-6721
qc.tokyo@mri.gouv.qc.ca
www.mri.gouv.qc.ca/tokyo

DESTINATION QUÉBEC À TOKYO – JAPON SECTEUR TOURISME

C/O World Communication System
Kimura Bldg.
2-5 Yotsuya SHINJUKU-Ku
Tokyo 160-0004
JAPON
Téléphone: (81-3) 5379-6177
Télécopieur: (81-3) 5379-6615
wcs@d1.dion.ne.jp

BUREAU DU QUÉBEC À BEIJING – CHINE

C/O Ambassade du Canada
19, Dongzhimenwai Dajie
District de Chaoyang
Beijing 100600
CHINE
Téléphone: (86-10) 6532-3536, poste 3600
Télécopieur: (86-10) 6532-1304
qc.beijing@mri.gouv.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC À SHANGAÏ – CHINE

C/O Consulat général du Canada
Suite 604, Four Shanghai Centre
1376, Nanjing Xi Ly
Shanghai 200040
CHINE
Téléphone: (86-21) 6279-8400
Télécopieur: (86-21) 6279-8401
qc.shanghai@mri.gouv.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC À SÉOUL – CORÉE

Leema Bldg., suite 502
146-1 Soosong-Dong, Chongro-ku
Séoul 110-755
RÉPUBLIQUE DE CORÉE
Téléphone: (82-2) 739-0927
Télécopieur: (82-2) 739-0929
qc.seoul@mri.gouv.qc.ca

BUREAU COMMERCIAL DU QUÉBEC À TAIPEI – TAÏWAN

13 FL. 365 Fu Hsing, North Road
Taipei 10483
TAÏWAN
Téléphone: (886-2) 2713-6097
Télécopieur: (886-2) 2718-7818
qc.taipei@mri.gouv.qc.ca



ANNEXE 4 – LES OBJECTIFS ET LES ENGAGEMENTS ABSENTS DE CE RAPPORT

Plusieurs objectifs des plans stratégiques et plusieurs engagements des déclarations de service aux citoyens ne sont pas couverts dans la partie 3 du présent rapport.

LES OBJECTIFS EXCLUS

1. Les objectifs pour lesquels on avait indiqué que la cible avait été atteinte dans un rapport annuel de gestion précédent. Comme les cibles des plans stratégiques en vigueur avaient été fixées à l'origine en 1999, 2000 ou 2001, plusieurs ont été atteintes avant le terme de ces plans.

Voici la liste de ces objectifs.

Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Industrie et du Commerce

- Mener à terme le chantier sur la révision de l'offre de service du Ministère.

Plan stratégique 2001-2004 du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

- Susciter la prise en charge des enjeux éthiques par les membres de la communauté scientifique, les décideurs et le grand public.
- Soutenir la carrière des chercheurs et du personnel de recherche.
- Accroître le rôle et l'impact des organismes québécois de subvention de la recherche.
- Adapter le dispositif de liaison et de transfert.
- Améliorer les chances de survie et de développement des entreprises technologiques émergentes.

Plan stratégique 1999-2002 du ministère des Régions

- S'assurer que le plan d'action local pour l'économie et l'emploi préparé par chaque CLD comporte des objectifs à atteindre en terme de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat.
- S'assurer que tous les CRD et les CLD prennent en compte, dans leur planification respective, les priorités et stratégies en matière d'économie et d'emploi définis dans la stratégie Québec Objectif emploi, incluant, dans le cas des CLD, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale.
- Élaborer et mettre en place, d'ici la fin de l'année 2002, un cadre de suivi et de l'évaluation de l'action des CLD et des CRD au regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement et voir à ce que ce cadre soit mis en place dans tout le réseau.
- Élaborer et mettre en œuvre, au cours de l'année 2001-2002, une stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec.

Plan stratégique 2001-2004 de Tourisme Québec

- Accroître l'information stratégique disponible sur les marchés, les régions, les produits et les clientèles.
- Adopter et implanter une politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques, en concertation avec les acteurs du milieu.
- Soutenir le développement et la réalisation de projets structurants.
- Organiser l'offre et structurer la mise en marché en matière d'écotourisme.



- Organiser l'offre et structurer la mise en marché en matière de tourisme autochtone.
 - Organiser l'offre et structurer la mise en marché en matière de nautisme.
 - Favoriser l'intégration des attraits et activités culturelles à l'offre touristique.
 - Élargir la promotion du golf au marché américain.
 - Susciter l'adhésion des entreprises des différents secteurs touristiques au programme de qualité.
 - Promouvoir l'adhésion de l'industrie à Bonjour Québec.com (BQC).
 - Soutenir la conclusion d'ententes spécifiques en tourisme avec les autres régions.
 - Intensifier le partenariat et la commercialisation entre Tourisme Québec et l'industrie.
2. Les objectifs qui ne cadraient plus avec les nouvelles orientations gouvernementales et les nouvelles priorités budgétaires. Les actions favorisant l'atteinte de ces objectifs ont été abandonnées en 2003-2004 au profit d'actions reliées aux nouveaux objectifs stratégiques gouvernementaux issus de *Briller parmi les meilleurs*. Ces changements d'orientation et de priorités budgétaires ont rendu non pertinent le suivi de ces objectifs. Les objectifs faisant partie de cette catégorie se retrouvent principalement dans le plan stratégique du ministère des Régions. Cette situation résulte de la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale.

Voici la liste de ces objectifs.

Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Industrie et du Commerce

- Élaborer une politique de commerce extérieur.
- Trois stratégies industrielles reliées à l'objectif de consolidation et de renouvellement de la structure industrielle.

Plan stratégique 1999-2002 du ministère des Régions

- Veiller à ce que les CRD concernés renouvellent leur plan stratégique régional d'ici avril 2003.
- S'assurer que le plan d'action des CLD et le plan stratégique des CRD comportent un volet spécifique sur les jeunes.
- Veiller à la mise en place par les CLD de stratégies et de mesures adaptées en vue du suivi et de l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.
- S'assurer que le plan stratégique des CRD comporte un volet spécifique sur la condition féminine.
- Assurer la conclusion d'ententes cadres entre le gouvernement et les CRD qui auront renouvelé leur plan stratégique.
- Veiller à l'adoption par les CRD et les conférences administratives régionales (CAR) du plan d'action en vue de la mise en œuvre de l'entente cadre dans les six mois suivant sa signature.
- Assurer, d'ici avril 2002, la réalisation par chacune des CAR d'un bilan régional des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi.
- Développer et maintenir, au cours de 2000-2002, les arrimages requis avec les ministères et organismes gouvernementaux dont les actions ont des incidences sur le développement local et régional.

Plan stratégique 2001-2004 de Tourisme Québec

- Augmenter la fréquentation des navires de croisières internationales sur le Saint-Laurent.
- Soutenir le développement et la commercialisation du cyclotourisme.
- Améliorer la coordination des interventions québécoises et fédérales en tourisme au Québec.



3. Les objectifs dont le suivi a été abandonné ou est devenu caduc, en raison de la révision des façons de faire ou des mandats et/ou du transfert d'activités ou de ressources ayant résulté de la création du MDERR. Il s'agit notamment :

- de cibles relatives à l'objectif de consolidation et de renouvellement de la structure industrielle (nombre et valeur des projets d'investissement) ;
- d'objectifs horizontaux touchant les ressources humaines et les communications internes ;
- d'objectifs relatifs à la mise en œuvre et au suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

Il est à noter que pour les objectifs ci-dessous, les résultats sont présentés dans les sections suivantes du présent rapport : *L'administration des lois, Les résultats atteints relativement aux nouvelles priorités gouvernementales, Les états financiers non vérifiés du Fonds de partenariat touristique, Les résultats de l'évaluation de programme :*

- les nouvelles coopératives créées et à l'élaboration d'une politique de développement des coopératives ;
- le nombre de régions adhérant à la taxe spécifique sur l'hébergement ;
- les investissements dans le développement de l'offre touristique ;
- l'évaluation de l'intervention gouvernementale en recherche et en innovation.

LES ENGAGEMENTS EXCLUS

Une partie des engagements des déclarations de services aux citoyens du ministère de l'Industrie et du Commerce et de Tourisme Québec et la totalité des engagements des déclarations de services aux citoyens du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et du ministère des Régions ont été exclus du présent rapport, car il s'agit d'engagements horizontaux pouvant s'appliquer indistinctement aux quatre entités regroupées au sein du MDERR (exemples : délai de traitement des demandes écrites et délai de réponse aux appels téléphoniques).

Ces engagements induisaient des niveaux ou des normes de services différents, et ce, même pour des services similaires. Le suivi de ces engagements a donc été suspendu, car le Ministère a préféré concentrer ses efforts sur la définition de normes communes à cet égard, et ce, dans une perspective globale d'amélioration des services à la clientèle. La première déclaration de services du MDERR, établissant de telles normes communes, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2004.

ANNEXE 5 – LES AIDES FINANCIÈRES VERSÉES, EXERCICE FINANCIER 2003-2004

PROGRAMMES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE	MONTANTS VERSÉS (000 \$)
Entreprises	
Fonds d'investissement du secteur aérospatial	128,7
Impact PME	
• Volet Innovation : embauche de personnel	4 765,3
• Volet Innovation : soutien à l'innovation et aux pratiques avancées	14 516,1
• Volet Développement des marchés d'exportation	5 164,4
• Volet Rétention et expansion d'entreprises	925,8
• Volet Emploi de gestion	841,6
Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES)	
• Volet Étudiants-stagiaires	383,6
Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI)	808,3
Soutien aux vitrines technologiques	9 421,1
Décennie québécoise des Amériques	1 604,4
Appui au développement d'une cité de l'optique pour la région de Québec	1 278,7
Prévost Car	2 500,0
Fonds d'aide à l'entreprise (intérêts)	80,8
Fonds conjoncturel de développement	2 268,9
Plan de relance de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	
• Fonds de diversification économique	2 221,8
Stratégie de développement économique des régions ressources	
• Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	7 659,8
• Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence	3 514,0
• Virage forestier	654,1
• Fonds économique de Manicouagan	300,0
• Fonds de prospection minière de la Baie-James	200,0
Soutien à trois MRC ressources (Antoine-Labelle, Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac)	1 813,3
Fonds des priorités gouvernementales en science et en technologie	806,9

PROGRAMMES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

MONTANTS VERSÉS (000 \$)

Organismes

Promotion de la mode et du design	592,4
Aide aux coopératives de développement régional	3 577,5
Service régional ou sectoriel de promotion des exportations	922,0
Fonds de partenariat	6 186,6
Programme d'aide aux organismes œuvrant au développement économique du Québec	2 719,4
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	50,0
Institut international des télécommunications	2 500,0
SIDBEC	266,4
Appui à la formation de la main-d'œuvre dans le domaine de l'optique, de la photonique et du laser	1 804,8
Fonds d'investissement régionaux pour femmes entrepreneures	970,0
Inno-Centre de la Mauricie et du Bas-Saint-Laurent	400,0
Inno-Centre de l'Estrie	700,0
Inno-Centre de la Capitale-Nationale	900,0
Subventions Chantier de l'Économie sociale	450,0
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal	800,0
CACNIQ (Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec)	130,0
Montréal international pour Technovision	575,0
Montréal international – Plan d'action pour les sciences de la vie	187,5
Fédération internationale des associations de multimédia	150,0
Brancher les familles sur Internet	168,2
Énergie Inc.	1 500,0
Technopole Vallée du Saint-Maurice	100,0
Filière du matériel de transport	187,5
Industrie du meuble (CIVAM)	225,0
Centre de promotion/hydrogène	135,0
Banque d'opportunités d'affaires	142,5
Incubateur public	325,0
Filière des métaux légers	119,0
Plan de diversification de la Gaspésie – Incubateur virtuel	125,0
Centres locaux de développement (CLD)	43 731,8
Plan de relance de la MRC Le Bas-Richelieu	103,0
Place aux jeunes	850,0



PROGRAMMES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE	MONTANTS VERSÉS (000 \$)
Organismes (suite)	
Mesures de soutien à la ruralité	14 973,0
Entrepreneurship Jeunesse	80,0
Plan de relance de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	
• Fonds de création d'emplois municipaux	1 999,7
Stratégie de développement économique des régions ressources	
• Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement de fonds communautaire (Filaction)	300,0
• Vallée de l'Aluminium	300,0
• Développement socio-économique de l'Est-de-la-Minganie	238,5
• Plan d'action pour la relance économique de la Basse-Côte-Nord	732,6
• Fonds à l'innovation du Nord-du-Québec	0,0
• Fonds de création d'emplois municipaux – Nord-du-Québec	631,3
• Centre multifonctionnel de Kuujuaq	284,8
Relance de Murdochville	2 076,2
Aide aux travailleurs de la pêche de la Gaspésie	699,5
Fonds de relance d'Asbestos	314,6
Gestion des prêts étudiants/Fédération des caisses Desjardins	500,0
Centre de conservation de la biodiversité	2 000,0
Soutien aux centres de liaison et de transfert	14 394,0
Aide financière au développement scientifique	
• Soutien aux intervenants majeurs en diffusion de la science et de la technologie	1 185,7
• Soutien à la communication scientifique	610,5
• Engagements gouvernementaux (Prix du Québec)	150,0
Soutien à la valorisation de l'invention technique ou technologique	633,8
Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation	1 096,4
Soutien à des initiatives de concertation régionale en RSTI	1 973,6
Aide à la relève en science et en technologie	1 501,0
Observatoires réseaux et observatoires régionaux	120,0
Institut de recherche clinique de Montréal	8 536,5
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement	334,0
Consortium Ouranos	150,0
Cap sur la science	0,8
Maintien du nombre de bourses d'études de cycles supérieurs	356,0
Soutien à la génomique	20 791,0

PROGRAMMES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

MONTANTS VERSÉS (000 \$)

Organismes (suite)

Appui au financement d'infrastructures	1 562,3
Soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie	2 300,0
Soutien à l'acquisition d'équipement – réseau CCTT	228,2
Développement des nanotechnologies	200,0
Innovation sociale	0,0
Soutien à la culture scientifique et technique et aux loisirs scientifiques	
• Intervenants majeurs en culture scientifique	611,0
• Organismes régionaux de loisirs	338,9
• Organismes nationaux de loisirs	381,2
• Étalez votre science	448,7
Consortium Hexagram	500,0
Centre québécois d'innovation en biotechnologie	350,0
Fonds de recherche en santé du Québec	70 073,0
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 105,5
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 513,1
Centre de recherche industrielle du Québec	15 200,0
Société du Centre des congrès de Québec	14 200,0
Société du Palais des congrès de Montréal	31 399,4
Régie des installations olympiques	25 556,0
TOTAL 2003-2004	452 382,0



ANNEXE 6 – LES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement régional du gouvernement du Québec ont été dressés par la Direction du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.



Pierre Cauchon pour Xavier Fonteneau

Sous-ministre associé à la Direction générale des opérations régionales par intérim

Lise Mathieu

Direction des programmes et mesures

Québec, le 30 juin 2004

GOVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ÉTAT DES RÉSULTATS – NON VÉRIFIÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

Note : Les données financières du Fonds de développement régional sont non vérifiées. La présentation ci-dessous diffère légèrement de celle des états financiers originaux pour les fins de la présentation du Rapport annuel de gestion.

	2004	2003
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	44 610 901 \$	18 578 996 \$
DÉPENSES		
Subventions allouées (note 3)	30 761 257	18 226 061
Traitements et avantages sociaux	111 660	350 191
Honoraires professionnels et frais administratifs	1 898	2 400
Frais de communication	–	344
Frais de fonctionnement des CRD	13 736 086	–
	44 610 901	18 578 996
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	– \$	– \$

GOVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

BILAN – NON VÉRIFIÉ

AU 31 MARS

	2004	2003
ACTIF		
À COURT TERME		
Avance au Fonds consolidé du revenu	34 536 584 \$	23 498 620 \$
Avance aux CRD (note 4)	14 057 484	–
	48 594 068	23 498 620
PASSIF		
À COURT TERME		
Subvention à payer par le FDR	5 873 897	2 469 052
Créditeurs et frais courus (note 5)	4 654	9 029
	5 878 551	2 478 081
Contribution du gouvernement du Québec reportée (note 6)	42 715 517	21 020 539
EXCÉDENT	–	–
	48 594 068 \$	23 498 620 \$

ENGAGEMENTS (note 7)



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de développement régional constitué par la Loi sur le ministère des Régions (1997, chapitre 91), le 19 décembre 1997, a commencé ses activités le 1^{er} avril 1998.

Le Fonds a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional, dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État. En particulier, il cherche à accroître l'efficacité des initiatives visant le développement local et régional en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat.

Le Fonds est affecté au financement des dépenses de fonctionnement des conseils régionaux de développement (CRD) portant sur les activités de concertation, sur les études, sur le financement de l'organisme national qui les représente, au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues entre un conseil régional de développement, un ministère ou organisme du gouvernement et, le cas échéant, tout autre partenaire, au financement des projets structurants à rayonnement régional et au financement des projets et activités de diversification économique régionale pour les 12 régions visées par le transfert du Fonds de diversification économique des régions de la Société de diversification économique des régions. Le Fonds peut aussi être affecté au financement de toute autre activité exercée par un conseil régional.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations et sont préparés à partir de données compilées par les conseils régionaux de développement. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles à la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Subventions allouées

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, le cas échéant.

3. SUBVENTIONS ALLOUÉES

	2004	2003
Organismes incorporés et sans but lucratif	21 734 696 \$	16 865 220 \$
Municipalités, communautés urbaines et municipalités régionales de comté	1 174 179	568 455
Coopératives	373 073	43 500
Organismes du secteur public rattachés aux réseaux des domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux, du secteur périmunicipal	1 436 539	697 086
Conseil de bande d'une communauté autochtone de même que les coopératives autochtones fournissant des services à la communauté dans le domaine social, communautaire, culturel ou des loisirs	491 546	2 000
Autres	5 551 224	50 000
	30 761 257 \$	18 226 061 \$

4. AVANCES AUX CONSEILS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds avance des sommes aux conseils régionaux de développement (CRD). Ces avances permettent de financer les dépenses de fonctionnement des CRD et de verser les subventions aux promoteurs des projets retenus dans le cadre des ententes spécifiques, des projets structurants et des projets et activités de diversification économique régionale.

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Fournisseurs	– \$	2 400 \$
Traitement et déduction à la source	4 654	6 627
	4 654 \$	9 028 \$

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

Les sommes versées par le gouvernement pour financer des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues selon l'article 20 de la *Loi sur le ministère des Régions*, pour financer des projets à caractère régional, soit des projets structurants ayant un rayonnement régional et qui ont un impact sur le développement des régions ainsi que sur la création ou le maintien d'emplois dans les régions visées ou pour financer des projets ou activités de diversification économique régionale, sont comptabilisées dans le Fonds à titre de contribution du gouvernement du Québec reportée lorsque celles-ci n'ont pas été dépensées dans l'année.

7. ENGAGEMENTS

En plus des subventions comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds s'est engagé au 31 mars 2004 à verser 28 298 748 \$ en vertu des contrats conclus avec des promoteurs. Les sommes relatives à ces engagements seront comptabilisées lorsque les critères d'admissibilité seront respectés.



8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 3 740\$. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.



ANNEXE 7 – LES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS DU FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE, DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de partenariat touristique du gouvernement du Québec ont été dressés par la Direction des ressources financières du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Direction des ressources financières maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.



Robert Madore

Sous-ministre associé à Tourisme Québec

Lise Cossette

Chef du Service des opérations financières

Québec, le 30 juin 2004

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

ÉTAT DES RÉSULTATS – NON VÉRIFIÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

Note : Les données financières du Fonds de partenariat touristique sont non vérifiées. La présentation ci-dessous diffère légèrement de celle des états financiers originaux pour les fins de la présentation du Rapport annuel de gestion.

	2004	2003
REVENUS		
Contribution de Tourisme Québec	81 914 709 \$	78 966 248 \$
Sommes versées par le ministre du Revenu		
- Taxe spécifique sur l'hébergement	18 245 933	16 615 140
- Montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10 000 000	10 000 000
Activités en partenariat	3 731 112	4 473 777
Biens et services touristiques	1 577 778	1 154 459
Gain sur disposition d'actif	–	15 988
	115 469 532	111 225 612
DÉPENSES		
COÛT DIRECT DES ACTIVITÉS		
- Programmes de subventions (note 3)	35 202 980	26 295 630
- Activités de promotion	14 604 611	18 621 262
- Soutien au tourisme régional	18 245 933	16 615 140
- Promotion commerciale	5 148 649	5 152 229
- Opération du centre d'affaires électronique	5 697 220	5 211 435
- Représentation internationale	3 715 877	4 121 065
- Renseignements touristiques	1 302 122	1 167 499
- Recherche, statistiques	299 584	389 485
- Activités de communication	561 020	841 102
- Activités sectorielles	364 812	420 994
- Programme de qualité	455 566	469 450
- Signalisation touristique	209 011	–
- Commercialisation des produits	68 064	69 070
	85 875 449	79 374 361
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	29 594 083	31 851 251
FRAIS D'OPÉRATION & D'ADMINISTRATION (note 4)	28 489 234	26 800 373
TOTAL DES DÉPENSES	114 364 683	106 174 734
EXCÉDENT (DÉFICIT)	1 104 849	5 050 878
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	5 025 557	(25 321)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	6 130 406 \$	5 025 557 \$

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE – NON VÉRIFIÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice d'exploitation	1 104 849 \$	5 050 878 \$
Élément sans incidence sur les liquidités :		
- Amortissement	3 342 817	2 939 952
- Redressement pour le Centre d'affaire électronique (Note 16)	384 051	–
- Provision pour prêt	1 056 652	262 366
- Perte sur disposition d'actif	23 372	(15 988)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
- Diminution des débiteurs	182 040	(367 901)
- Diminution des frais payés d'avance	142 536	739 815
- Diminution des subventions à recevoir	3 053 450	(853 750)
- Augmentation des comptes à payer	4 769 560	3 072 934
- Diminution des revenus reportés	(4 649 553)	(2 500 982)
	8 304 925	8 327 324
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette long terme	(1 021 450)\$	(1 604 768)
Dette à court et long terme – améliorations locatives	(545 211)	–
Contrat de location acquisition	827 337	–
	(739 324)	(1 604 768)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(606 329)\$	(709 085)\$
Encaissement de prêts	1 128 195	1 000 000
Acquisitions d'immobilisations	(3 385 814)	(378 143)
Produits d'aliénations d'immobilisations	–	50 929
	(2 863 948)	(36 299)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	5 806 502	6 686 258
Liquidités au début	13 657 752	6 971 494
Liquidités à la fin	19 464 254 \$	13 657 752 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de partenariat touristique, constitué par la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* (L. R. Q., chapitre 29), est affecté à la promotion et au développement du tourisme.

La comptabilité et l'enregistrement des engagements financiers imputables à ce fonds sont tenus par le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche.

Les surplus accumulés par ce fonds sont versés au fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement à l'exception des surplus résultant d'activités réalisées en partenariat avec le secteur privé et des intérêts sur les soldes bancaires provenant de la taxe spécifique sur l'hébergement et de contribution volontaire du secteur privé. Ces surplus seront réservés pour la réalisation d'activités de même nature durant les exercices ultérieurs ou retournés aux partenaires qui ont déjà participé à ce genre d'activités, selon les ententes intervenues entre les parties.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la Direction des ressources financières du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Prêts

Les prêts consentis en vertu du programme d'aide à l'investissement et du programme de soutien au développement de l'offre touristique sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

La provision cumulée pour pertes sur prêts est présentée en réduction de la valeur des prêts. La provision représente selon le Fonds, une estimation des risques prévisibles de pertes sur les prêts.

Toutes les entreprises clientes sont regroupées en catégories de risques définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour annuellement.

Une de ces catégories comprend les clients insolvable et ceux dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans cette catégorie. La provision pour pertes sur les prêts comprise dans cette catégorie correspond au solde du prêt, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de la meilleure estimation possible. Lorsqu'une entreprise classée dans cette catégorie est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres catégories de risque comprennent les entreprises dont le profil correspond à celui de la clientèle cible. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des prêts. Le taux de provision de chaque catégorie découle de la meilleure estimation possible.



Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisées à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les acquisitions de l'exercice sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée prévue de l'utilisation.

	Taux (%)
Mobilier	20
Équipements de bureautique et matériel	25 à 50
Logiciels et matériel informatique	20, 33 1/3 et 50
Matériel roulant	20
Améliorations locatives	10 et 20
Centre d'affaires électronique	
- développement informatique	20
- logiciels et matériel informatique	25

Programmes de subventions

Les subventions sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies par les bénéficiaires.

Conversion des devises

Des comptes d'actif et de passif à court terme exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de la transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont imputés aux opérations de l'année financière.

Régime de retraite

Le Fonds applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées à ses régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu des renseignements fournis par la CARRA.

3. PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

	2004	2003
Soutien aux associations touristiques régionales	9 313 111 \$	8 645 994 \$
Développement des régions ressources	8 582 195	2 719 167
Soutien au développement de l'offre touristique	13 155 067	5 933 635
Projets spécifiques	1 572 500	2 712 500
Sentiers récréotouristiques	1 333 707	250 000
Attractions touristiques	405 469	817 620
Connaissances touristiques	250 000	–
Agents de voyages grossistes – volet 2	185 322	249 967
Aide aux activités touristiques	179 775	287 452
Promotion et développement de la Gaspésie	107 754	657 622
Espaces émergents	96 699	950 000
Promotion coopérative	4 131	2 732 424
Soutien aux manifestations en cas de renonciation aux commandites de tabac	17 250	189 250
Programme qualité	–	150 000
	35 202 980 \$	26 295 631 \$

4. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	20 963 989 \$	20 267 960 \$
Loyers	2 551 983	2 511 609
Amortissement des immobilisations	1 583 639	1 231 326
Communications, transport et messagerie	613 472	693 048
Provision pour pertes sur prêts	1 056 652	262 366
Fournitures et approvisionnements	395 441	541 776
Services professionnels et administratifs	909 433	1 095 909
Entretien et réparation	189 095	154 969
Autres dépenses	225 530	41 410
	28 489 234 \$	26 800 373 \$

5. DÉBITEURS

	2004	2003
Autres entités	1 290 336 \$	1 534 615 \$
Autres entités gouvernementales	3 872 811	6 814 495
	5 163 147 \$	8 349 110 \$

6. PRÊTS

Les prêts ne portent pas intérêt et ont été consentis en vertu du programme d'aide à l'investissement et du programme de soutien au développement de l'offre touristique.

	2004	2003
Prêts	6 574 277 \$	7 730 143 \$
Provision cumulée pour pertes sur prêts	968 752	546 100
	5 605 525	7 184 043
Prêts échéant en deçà d'un an	1 400 416	1 092 468
	4 205 109 \$	6 091 575 \$

L'échéance de remboursement de ces prêts s'établit ainsi :

2004-2005	1 400 416 \$
2005-2006	1 586 684
2006-2007	590 574
2007-2008	483 397
2008-2009	458 583
2009 et subséquemment	2 054 623
	6 574 277 \$

7. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Centre d'affaires électronique	9 636 194 \$	6 729 403 \$	2 906 791 \$	3 511 150 \$
Équipement de bureautique	1 681 301	1 502 480	178 821	209 714
Système (SGFCI)	321 378	319 091	2 287	6 377
Véhicules	62 923	62 923	–	11 509
Équipement de télécommunication	142 607	133 638	8 969	37 775
Mobilier	726 076	532 931	193 145	316 396
Logiciels	432 877	354 068	78 809	153 605
Équipement informatique	2 410 203	1 209 140	1 201 063	179 554
Améliorations locatives	5 108 620	2 250 316	2 858 304	3 366 535
Total des immobilisations	20 522 179 \$	13 093 990 \$	7 428 189 \$	7 792 615 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Fonds consolidés du revenu		
Avances (programmes d'aide à l'investissement) sans intérêt, remboursables selon les modalités de remboursement prévues aux ententes conclues avec les bénéficiaires de l'aide, échéant en 2008	2 969 130 \$	3 990 580 \$
Montant dû en contrepartie de l'actif net transféré au Fonds en date du 1 ^{er} avril 1997, sans intérêt, selon des modalités de remboursement s'échelonnant sur 10 ans, échéant en 2007	101 535	135 379
Total – Fonds consolidés du revenu	3 070 665	4 125 959
Société immobilière du Québec – Billets		
Remboursable par versements mensuels de 3 245 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6,68 %, échéant le 30 juin 2003	–	9 628
Remboursable par versements mensuels de 9 031 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6,31 % échéant le 31 août 2003	–	44 450
Remboursables par versements mensuels de 14 408 \$ incluant capital et intérêts au taux de 7,05 % échéant les 30 juin, 31 juillet et 30 septembre 2005	219 731	371 282
Remboursable par versements mensuels de 20 441 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6,31 %, échéant le 28 février 2009	1 034 576	1 208 591
Remboursable par versements mensuels de 18 137 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6,68 %, échéant le 31 mars 2011	1 214 284	1 346 007
Total – Société immobilière du Québec - Billets	2 468 591	2 979 958
Total de la dette	5 539 256	7 105 917
Versements échéant en deçà d'un an	1 735 313	1 545 211
Dette à long terme	3 803 943 \$	5 560 706 \$

Les versements en capital à effectuer pour chacune des cinq prochaines années financières se répartissent comme suit:

2004-2005	1 735 313 \$
2005-2006	1 755 874
2006-2007	865 648
2007-2008	395 760
2008-2009	401 698
2009 et subséquemment	384 961 \$

9. EXCÉDENT

Il n'existe aucun surplus résultant d'activités réalisées en partenariat avec le secteur privé ou résultant d'intérêts sur les soldes bancaires provenant de la taxe spécifique sur l'hébergement et de contribution volontaire du secteur privé.

10. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé en vertu de programmes de subventions et d'autres obligations contractuelles jusqu'en 2008 pour 23 329 856\$.

2004-2005	18 779 783 \$
2005-2006	4 245 663
2006-2007	199 091
2007-2008	105 319 \$

11. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants :

	2004	2003
Encaisse	30 667 \$	22 339 \$
Avances au Fonds consolidé du revenu	19 433 587	13 635 413
	19 464 254 \$	13 657 752 \$

Les intérêts payés au cours de l'année financière par le Fonds sur les billets à long terme s'élèvent à 179 358\$ (2003 : 216 306\$).

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a pas conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 632 931 \$ (2002-2003 : 616 059\$).

Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.



Congés de maladies et vacances

Les avantages sociaux futurs pour les employés du Fonds relatifs aux congés de maladie et vacances n'ont donné lieu à aucune dépense en 2003-2004 (2002-2003 : 56 117 \$).

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Fonds correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Fonds procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés douteux.

Risque de change

Le Fonds réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Il ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel il est exposé. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière du Fonds.

15. ÉVENTUALITÉS

Une provision de 175 000 \$ en dommage et intérêts est maintenue au 31 mars 2004 relativement à une poursuite intentée en 1999-2000.

16. RÉVISION D'ESTIMATION COMPTABLE

Durant l'exercice financier 2002-2003, les coûts reliés à une des phases de la réalisation du Centre d'affaires électronique (Bonjour Québec.com) avaient été considérés comme une charge de l'exercice. À la lumière de renseignements supplémentaires, le bien livrable relié à cette phase sera en exploitation. Les coûts de 1 390 641 \$ ont été capitalisés en 2003-2004.

Cette révision d'estimation comptable n'a aucun impact sur les surplus du Fonds en 2002-2003 ni pour les années subséquentes car le Fonds applique la convention de rapprochement pour ce projet spécifique et enregistre les revenus au rythme des dépenses réalisées. L'impact réel de cette révision est une augmentation de 1 390 641 \$ aux immobilisations et aux revenus reportés.

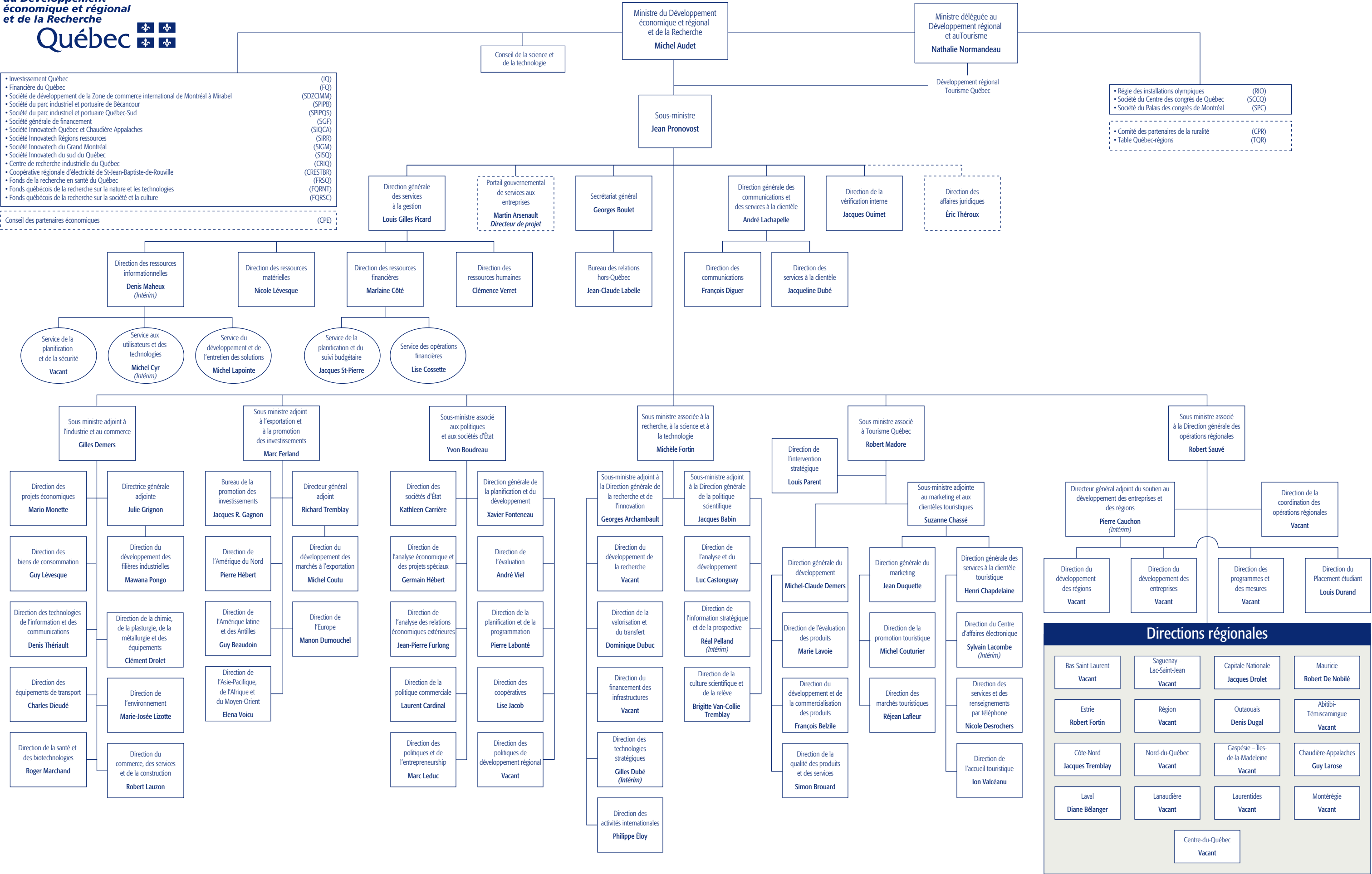
17. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

À la suite de la nouvelle *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* (L. R. Q., chapitre 29), le Fonds de partenariat touristique a cédé au ministère en avril 2004 ses immobilisations à l'exception des coûts reliés au Centre d'affaires électronique (Bonjour Québec.com) et aux améliorations locatives, en contrepartie d'une avance au fonds consolidé du revenu.

LES SIGLES ET ACRONYMES

ATR	Association touristique régionale	MDERR	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
BQC	Bonjour Québec.com	MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
CAR	Conférence administrative régionale	MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
CARRA	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	MRC	Municipalité régionale de comté
CCTT	Centre collégial de transfert de technologie	MREG	Ministère des Régions
CLD	Centre local de développement	MRI	Ministère des Relations internationales
CLT	Centre de liaison et de transfert	MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
CRD	Conseil régional de développement	MRST	Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
CRE	Conférence régionale des élus	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec	MTQ	Ministère des Transports du Québec
DEC	Développement économique Canada	OSBL	Organisme sans but lucratif
ETC	Équivalent temps complet	PAFI	Programme d'appui au financement d'infrastructures
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation	PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
FDR	Fonds de développement régional	PDRH	Plan de développement des ressources humaines
FLI	Fonds local d'investissement	PME	Petites et moyennes entreprises
FQRNT	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	PQSI	Politique québécoise de la science et de l'innovation
FQRSC	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	RST	Recherche, science et technologie
FRSQ	Fonds de la recherche en santé du Québec	RSTI	Recherche, science, technologie et innovation
INRS	Institut national de la recherche scientifique	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
LAP	Loi sur l'administration publique	TQ	Tourisme Québec
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	UQAM	Université du Québec à Montréal
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	VGQ	Vérificateur général du Québec







Innover...
prospérer

Développement
économique
et régional
et Recherche

Québec 

www.mderr.gouv.qc.ca